

**CANDIDATURE DU
PAYS LOIRE BEAUCE
AU PROGRAMME LEADER 2008-2013**



**LA REVOLUTION ENVIRONNEMENTALE ET
AGRICOLE DU PAYS LOIRE BEAUCE :
POUR UNE RURALITE RENOUVELEE
ET PARTAGEE**



PREAMBULE

Très mobilisés par la candidature au programme Leader, les acteurs privés et publics de notre Pays ont travaillé, depuis 9 mois, sans relâche, pour élaborer un projet innovant et exemplaire.

En nous appuyant sur les forces de notre territoire, la qualité des sols et des Hommes qui le mettent en valeur, nous en corrigerons les faiblesses. Nous avons en effet décidé de faire de notre Pays, avec la « Ferme Loire Beauce », le territoire porteur en France et en Europe de la « révolution doublement verte »¹.

Ainsi, ruraux et néo-ruraux partageront la fierté d'appartenir à un terroir de qualité, tourné vers l'avenir parce que précurseur d'innovations agricoles, environnementales et culturelles fondamentales, un territoire fédérateur d'une ruralité renouvelée et partagée.

Frédéric CUIILLERIER
Président du Pays Loire Beauce

SOMMAIRE

PREAMBULE	1
SOMMAIRE	1
CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?	2
A. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE	2
B. STRATEGIE DU GAL LOIRE BEAUCE	9
CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS	18
A. LA CANDIDATURE LEADER : UNE STRATEGIE PARTAGEE	18
B. LE PARTENARIAT AU CŒUR DE LA CONDUITE DES PROJETS	19
C. LE COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LOIRE BEAUCE	20
D. ECHANGES DE PRATIQUES ET TRANSFERTS D'EXPERIENCES	21
CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT	22
A. 1 PRIORITE, 4 AXES STRATEGIQUES, 7 FICHES-ACTIONS	22
B. MAQUETTE FINANCIERE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT	32
CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROJET	33
A. ORGANISATION DU GAL LOIRE BEAUCE	33
B. SUIVI ET EVALUATION	33
C. CAPITALISATION ET DIFFUSION	34
CONCLUSION	35

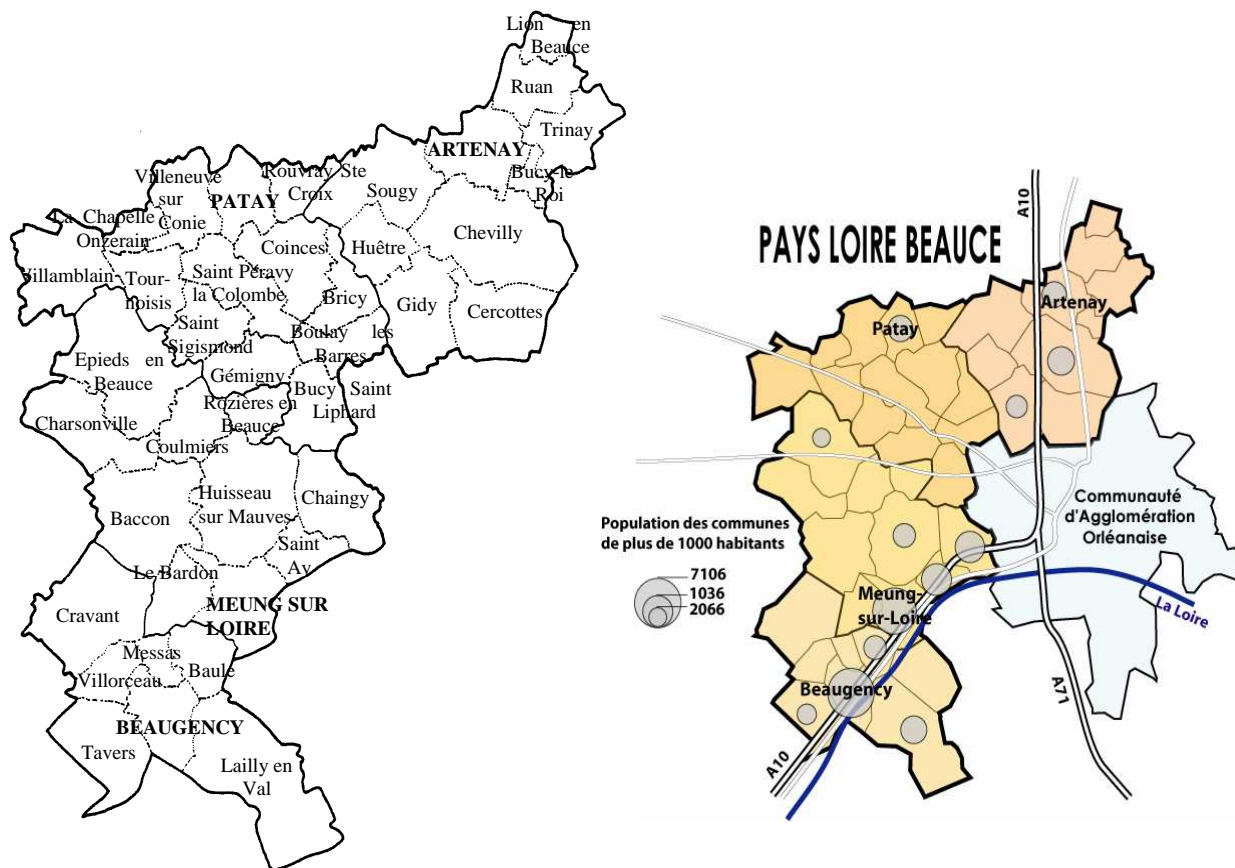
¹ Michel GRIFFON, Odile Jacob, 2006

CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?

A. PRESENTATION ET DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

1. ETAT DES LIEUX DU TERRITOIRE

Le GAL (Groupe d'Action Locale) Loire Beauce recoupera le périmètre du Pays Loire Beauce, composé de 40 communes réparties sur 4 cantons. Au nord-ouest du département du Loiret, le Pays se situe à la croisée de deux entités géographiques fortes : la Beauce et la Vallée de la Loire. Quasi-intégralement inclus dans l'aire urbaine orléanaise, le Pays Loire Beauce est également de plus en plus impacté par l'extension des franges franciliennes.



1.1. UNE LOGIQUE DE PÉRIURBANISATION ACCENTUÉE DANS UN PAYS A FONCTION DE PLUS EN PLUS RÉSIDENTIELLE

Selon la typologie de la DATAR dans son étude prospective « Quelle France rurale pour 2020 ? », présentée au CIADT de septembre 2003, le Pays Loire Beauce est devenu une « **campagne des villes** » (cf. tableaux « contexte socio-économique général » en annexe).

✚ *Caractéristiques démographiques et pression foncière : une périurbanisation croissante du Pays*

Avec une population plus jeune que la moyenne régionale, le taux des classes d'âges intermédiaires est en constante augmentation, tandis que le pourcentage des 60 ans et plus

diminue toujours selon les derniers recensements communaux effectués (estimation partielle de 18,5 % en 2006 contre 20,5 % en 1999). La population active a augmenté de 4 % entre 1999 et 2006 pour une augmentation de la population globale de 2,6 % (estimations partielles)².

La dynamique démographique du Pays, toujours positive tant sur le plan migratoire que naturel s'accélère, avec une nette hausse du nombre annuel de naissances par rapport à la période 1990-1999.

L'arrivée de jeunes foyers recherchant des biens fonciers et immobiliers abordables se confirme. Nombre d'actifs ayant leur emploi dans l'Agglomération Orléanaise n'hésitent pas à se loger de plus en plus loin, dans le canton de Patay notamment (cf. carte de l'évolution de population par commune entre 1999 et 2006 en annexe B).

Par ailleurs, les zones inondables du Val de Loire limitent l'extension urbaine orléanaise qui se reporte sur la rive droite et le plateau beauceron. Le mitage croissant des terres agricoles est une réalité vécue par les exploitants depuis le Recensement Général Agricole de 2000.

Une fonction plus résidentielle malgré le maintien d'une activité économique locale

Le Pays Loire Beauce conserve une fonction productive importante. Cependant, le taux d'emploi local, c'est-à-dire le rapport entre le nombre des emplois et celui des actifs, était de 0.70 fin 2002 (ce qui signifie la présence de 70 emplois sur le Pays pour 100 actifs y résidant). En 1999, ce taux était de 0.75, en 1990, de 0.78 et il y a 20 ans de 0.81³. On observe très récemment **une nette accentuation du déclin du taux d'emploi local**. L'attractivité des emplois dans la communauté d'agglomération orléanaise s'accroît particulièrement. Au recensement de 1999, 8.000 actifs du Pays travaillaient ainsi dans l'agglomération orléanaise.

Les effets ressentis de notre « campagne des villes » se traduisent particulièrement par :

- ✓ une **dissociation de plus en plus importante entre le territoire de travail et de consommation, et le territoire de résidence**.
- ✓ une **augmentation des surfaces urbanisées du Pays**, au détriment des espaces naturels et agricoles.
- ✓ des **migrations alternantes** depuis et vers le Pays, **facteurs de nuisances environnementales**.
- ✓ une **demande importante au niveau des services à la population (petite enfance et santé notamment)**. De nombreux projets qualitatifs voient le jour dans ce domaine suite à une étude spécifique réalisée par le Pays en 2005 et au soutien important du Conseil Régional (à travers le Contrat de Pays et le CPER) et du Conseil Général.
- ✓ **un lien plus distendu entre les populations résidentes**, et en particulier entre les néo-ruraux et les ruraux « de souche » et d'activité.

La logique de périurbanisation, accentuée par ailleurs par une extension des franges franciliennes à l'extrême nord du Pays (Artenay), **fait craindre aux élus et acteurs du Pays une dérive vers un « pays dortoir » qu'il est indispensable de contrer**.

² Source : INSEE

³ Source : INSEE

1.2. UNE ACTIVITÉ ET UNE IMAGE AGRICOLES FRAGILISÉES

Une agriculture économiquement et culturellement importante

La surface agricole utile représente 80 % de la surface totale du Pays. Outre un impact paysager évident, l'activité agricole demeure une activité économique majeure.

L'emploi agricole représente 6 % de l'emploi total dans le Pays, mais la situation est hétérogène. Les emplois, tout comme le nombre d'exploitations et les surfaces, sont moins importants à proximité de l'agglomération. L'emploi agricole est par ailleurs en forte baisse et seules 17 % des exploitations ont recours à de la main d'œuvre salariée⁴.

La tendance à la baisse du nombre d'exploitations agricoles (-39% entre 1988 et 2000⁵), corrélée à l'augmentation de la surface moyenne, ne fait que s'accroître. En 2006, l'exploitation-type du Pays s'étend sur 117 ha, la taille moyenne des exploitations étant plus modeste dans le Val de Loire. 26 % des exploitants ont plus de 55 ans.

Dominé par la grande culture, le secteur conserve néanmoins une certaine diversité dans les variétés de céréales et d'oléo-protéagineux produits. Certaines nouvelles productions ont fait récemment leur apparition (semences potagères par exemple). On note cependant que la diversité des types de productions est faible, et parfois en baisse.

La présence locale d'industries agro-alimentaires importantes, avec les groupes Tereos et Artenay Agro Développement, constitue un atout à exploiter et développer.

Importante économiquement, l'agriculture l'est aussi dans **l'héritage patrimonial et culturel** du Pays : fêtes des moissons (aujourd'hui disparues), fermes à cour carrée de Beauce, moulins dans le secteur des Mauves... **L'agriculture a construit et façonne toujours l'identité du Pays.**

Des difficultés multiples

L'agriculture du Pays est cependant fragilisée sur plusieurs points :

✓ **Les conditions d'exploitations sont rendues difficiles dans les zones les plus périurbaines**, où la pression foncière et les conflits d'usage sont accentués.

✓ **Les structures sont financièrement fragiles, même en grande culture. Seules 16 % de ces exploitations de moins de 100 hectares et 18 % de celles de plus de 100 hectares ont un résultat positif hors subventions d'exploitation⁶.** Les indemnités compensatoires représentent 28 % du produit d'exploitation et le double du résultat. La hausse des cours sur les marchés en 2007 a pu améliorer à court terme la situation économique des exploitations, mais ne remet pas en cause cette situation structurelle. **La filière arboricole, très identitaire dans le Val de Loire, est durement touchée** face à la concurrence étrangère.

✓ **La valorisation locale des productions, qui permettrait d'augmenter la valeur ajoutée, est encore faible.** Très peu d'exploitations ont développé la vente directe par rapport aux autres secteurs du département. Cette activité n'est significative en termes de revenus que pour une quarantaine d'exploitations⁷. Ce sont les exploitants du Val de Loire qui pratiquent le plus cette forme de commercialisation. Des réflexions vers la diversification et les circuits courts se font jour. De la même manière, les exploitations engagées dans des

⁴ Enquête menée par l'ADASEA du Loiret sur le Pays en 2006

⁵ Source : RGA 2000

⁶ Etude du CER du Loiret réalisée en 2005 sur les exploitations céréalières adhérentes du département

⁷ Enquête 2007 Chambre d'Agriculture du Loiret

démarches qualité sont encore peu nombreuses : le Pays ne compte que 2 exploitations en Agriculture Biologique et 15 exploitations en Agriculture Raisonnée⁸.

✓ Les premières tendances du bilan 2008 de la PAC et les récents rapports du commissaire européen Madame Fischer-Boel, orientent l'agriculture de demain vers un découplage total des aides augmentant le risque de dérégulation des marchés. Les productions du Pays seraient particulièrement touchées par ces évolutions. **Les professionnels agricoles du Pays ont pris la mesure de la nécessité de s'y préparer, en recherchant une augmentation de la valeur ajoutée agricole, et de nouvelles formes d'organisation et d'activités locales.**

Un déficit d'image

On observe au niveau local, mais aussi national, un déficit de l'image de l'agriculture, relayé par les médias. **Par manque de connaissance, le rôle de l'agriculture et le métier d'agriculteur sont insuffisamment connus dans leurs évolutions.** Le manque de communication directe entre les professionnels agricoles et la société civile locale est source de conflits d'usage et d'incompréhension. **L'agriculture doit ouvrir les portes des exploitations pour faire connaître et reconnaître son travail, ses produits, ses pratiques, ses innovations...**

Longtemps géré par les agriculteurs, l'espace rural et périurbain est aussi revendiqué par les nouveaux résidents, les « accourus », comme un cadre de vie paysager. **Il faut donc repenser la ruralité, en conciliant les attentes des agriculteurs avec celles des nouveaux habitants** et de l'ensemble de la société civile (qualité du cadre de vie, des paysages, des produits, de l'environnement).

1.3. FACE A LA PRESSION PÉRIURBAINE, UNE QUALITÉ PATRIMONIALE ET ENVIRONNEMENTALE RICHE MAIS MENACÉE

Richesse et diversité patrimoniales et environnementales

Le Pays est doté d'une **grande richesse patrimoniale et naturelle, diversifiée et complémentaire grâce à ses deux entités géographiques.** Inscrite au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 2000, la **Vallée de la Loire** constitue un patrimoine culturel vivant essentiel. La **Beauce** recèle, elle aussi, une richesse paysagère, patrimoniale bâtie, mais aussi naturelle et faunistique. La biodiversité semble ainsi relativement maintenue dans le Pays, même si elle évolue par cycle selon les années (baisse ou développement de certaines espèces : avifaune, rongeurs...). En Beauce, il faut noter que les récentes cultures de semences potagères permettent de maintenir des ruches et une flore assez diversifiée.

Reconnaissance de cette richesse naturelle, plusieurs zones du Pays sont classées Natura 2000 (Vallée de la Conie, Forêt d'Orléans pour deux communes, Vallée de Loire), ZNIEFF (Bois de Bucy, Mauves), ZICO, réserve naturelle ou arrêté de biotope.

La valorisation des patrimoines naturel et culturel est, selon les acteurs locaux, insuffisante⁹. La charte de mise en valeur de la Loire réalisée par le Pays en 2006 a révélé l'intérêt de projets de valorisation et de connaissance du Val de Loire pour retourner le regard des habitants et visiteurs vers le fleuve. Bien que le Pays soit en marge des flux drainés par le Val de Loire, il doit faire valoir ses atouts pour développer la fréquentation touristique. La très récente « Route du Blé en Beauce » dans le Pays (depuis la saison 2007) a permis de commencer à faire découvrir le patrimoine et l'environnement beaucerons aux habitants et aux visiteurs.

⁸ Sources : Groupement des Agriculteurs Bio du Loiret et Chambre d'Agriculture du Loiret

⁹ Un des constats qui a conduit le Conseil Régional à proposer le Visa Accueil Tourisme (Destination Centre)

Des menaces et des dégradations à pallier

La forte extension urbaine des années 1970 et 1980, relayée par des créations et des extensions de zones d'activités dans les années 1990 et 2000 ont marqué le paysage du Pays et font **craindre des dégradations paysagères pour l'avenir**. Le Pays a déjà engagé des réflexions dans sa charte de développement et dans l'étude paysagère de la RN152, mais il semble indispensable d'aller plus loin.

Le patrimoine naturel et la biodiversité, avant d'être valorisés, doivent être préservés. Une urbanisation mal maîtrisée et une méconnaissance des milieux locaux peuvent nuire à l'environnement. **L'enjeu pour le Pays consiste à identifier et anticiper les menaces qui pèsent sur l'environnement et les paysages, tout en contribuant à l'effort commun de préservation de la planète**, notamment par la réduction des gaz à effet de serre.

Le réseau hydrographique du Pays Loire Beauce est constitué de réseaux souterrains et superficiels (Val de Loire et bassin des Mauves) très liés entre eux. La nappe de Beauce représente un réservoir au rôle régulateur.

Les eaux superficielles connaissent une pollution aux nitrates relativement importante, mais qui s'est stabilisée depuis les années 1990. **La qualité des eaux de surface en Beauce, sans généraliser, est classée « très mauvaise »**. **Pour le Val de Loire, la pollution aux nitrates est moins élevée, mais l'eau est classée « passable » dans certaines communes**. Les eaux souterraines connaissent une situation très contrastée selon les unités de distribution : le Val de Loire, par la nature des sols reste moins touché que la Beauce. Au niveau du Pays, la pollution des eaux reste essentiellement liée à l'utilisation des nitrates et l'on constate que plusieurs captages d'alimentation en eau potable ont des teneurs en nitrates supérieures à 40mg/l (teneur qui correspond à une qualité « mauvaise » et « très mauvaise » de l'eau)¹⁰.

2. ACTEURS DU TERRITOIRE

Le **Pays Loire Beauce** est porté par un **syndicat mixte**, regroupant les 40 communes des quatre cantons de Meung sur Loire, Beaugency, Patay et Artenay, ainsi que le SIVOM du canton de Meung sur Loire. Depuis 1997, les communes sont partenaires et œuvrent ensemble à la construction et à la réalisation d'un projet de territoire. Travaillant sous la forme de commissions thématiques et de comités spécifiques constitués selon les sujets traités, les élus du Pays associent également à la réflexion les **partenaires institutionnels publics, parapublics et privés (entreprises, associations...)**.

Le **Conseil de Développement** du Pays fédère quelques-uns de ces partenaires. Créé en 2003 et composé de 28 membres, le Conseil de Développement a choisi de ne pas se doter de structure juridique propre. Son fonctionnement et sa participation active aux réflexions sont donc très liés au Pays. La coordination et le partenariat entre Pays et Conseil de Développement sont ainsi assurés et se sont révélés particulièrement fructueux et efficaces au moment de l'actualisation de la Charte de Développement du Pays en 2004 et 2005.

Les **communes et intercommunalités** sont des partenaires privilégiés du Pays, maîtres d'ouvrage d'une grande partie des actions préconisées dans la Charte de Développement. A ce jour, aucune communauté de communes n'existe sur le territoire du Pays. On note cependant une cinquantaine de syndicats intercommunaux et des réflexions sont en cours

¹⁰ Sources : DDASS Loiret

pour la création de communautés de communes de dimension cantonale, opérationnelles au 1^{er} janvier 2009 pour au moins deux cantons.

Dans le domaine agricole, il existe un Groupement de Développement Agricole très actif, qui a modifié il y a deux ans ses statuts pour couvrir le périmètre et prendre le nom du Pays. Le **GDA Loire Beauce** réunit 150 exploitants (soit plus d'un tiers des exploitations professionnelles du Pays et 17 700 hectares). Il est donc très représentatif du secteur agricole du Pays et constitue un partenaire privilégié. A noter que les Jeunes Agriculteurs ont très récemment souhaité harmoniser leur périmètre avec celui du Pays, pour prendre la dénomination **JA Loire Beauce**, donnant ainsi encore davantage de cohérence à l'action du Pays en matière agricole.

3. BILAN DES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL ANTERIEURES

Le Pays Loire Beauce ne s'est jamais engagé dans un programme Leader, étant jusqu'à aujourd'hui exclu du zonage appliqué. Il n'en a pas moins une expérience solide du développement local et de la coopération interterritoriale.

Le Pays a mené, au cours de ses dix années d'expérience, des actions territoriales intégrées et coordonnées dans sa **charte de développement** :

1. Le **Contrat Régional de Pays**, cadre d'intervention de la Région Centre, a permis de mobiliser 5 550 000 € entre 2000 et 2005 pour la réalisation d'actions dans les domaines économique (750 créations d'emplois), culturel, sportif, des services, du cadre de vie... Ces actions ont permis d'approfondir la concertation avec la population locale et les acteurs privés. Le 2^{ème} Contrat Régional court jusqu'en novembre 2010.
2. Des études préalables de zonage d'**assainissement** ont été réalisées en 2001 pour le compte de 26 communes du Pays. Elles ont abouti à la création de SPANC localement.
3. En 2002, le Pays a adopté son **Programme Local d'Habitat**, utilisé par les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.
4. Le Pays a porté une **Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce** de 2002 à 2006. Quelques 95 artisans et commerçants ont bénéficié de l'appui technique et financier de cette opération pour un montant de 638 000 €. Une vraie dynamique de création, de reprise et de modernisation dans ce secteur, particulièrement alimentaire, s'est engagée.
5. En 2003, le Pays a réalisé une **étude paysagère et urbanistique de la RN152**, point noir en termes de nuisances et de paysage, située au sud de l'A10. Les 6 communes concernées ont constitué un comité de pilotage pour améliorer ce linéaire.
6. Le Pays Loire Beauce a inauguré cette année le tracé de la « **Route du Blé en Beauce** » sur son territoire. Cette « Route du Blé », **projet de coopération entre 6 Pays de la Région Centre** répartis sur 3 Départements, est désormais aboutie. Aux côtés de l'Association « Terre de Beauce » et de la Maison de la Beauce en Eure et Loir, les 6 Pays forment le comité décisionnel de ce projet de développement local et touristique. Déclinée dans un guide des sites à découvrir et dans un programme d'animations annuel, cette Route nécessite une consolidation technique et financière pour atteindre ses objectifs ambitieux.
7. Dernière action menée, une **charte de mise en valeur de la Loire** a été rédigée par le Pays, en concertation étroite avec les 7 communes ligériennes et en coordination avec la Mission Val de Loire. Cette charte définit une ligne directrice et des objectifs pour les projets de mise en valeur du Val ligérien (cf. annexe E).

4. **DIAGNOSTIC PARTAGE DU TERRITOIRE : forces/faiblesses et enjeux portés par le GAL**

	FORCES DU TERRITOIRE	FAIBLESSES DU TERRITOIRE	ENJEUX EN TERME DE DEVELOPPEMENT LOCAL	ENJEUX PORTES PAR LE GAL
OCCUPATION DE L'ESPACE ET ENVIRONNEMENT	<p>Une richesse et une grande diversité du patrimoine naturel, faunistique, floristique et des paysages dans le Val de Loire, les Mauves et la Vallée de la Conie</p> <p>Une biodiversité également riche sur le plateau beauceron</p> <p>Des acteurs économiques, des associations et une population de plus en plus sensibles aux questions environnementales</p>	<p>Pression foncière exacerbée et prix élevés, augmentation des surfaces urbanisées au détriment des espaces naturels et agricoles et des coupures vertes</p> <p>Des migrations alternantes domicile-travail depuis le Pays vers l'Agglomération et depuis les territoires limitrophes vers le Pays en augmentation, et des nuisances liées au trafic routier (VL et PL)</p> <p>Des atteintes à l'environnement et aux paysages liées aux dynamiques de développement de l'espace. Bon état écologique des eaux à l'horizon 2015 incertain, biodiversité menacée ?¹¹</p> <p>Méconnaissance par la population des richesses naturelles locales</p>	<p>Maintenir une surface agricole significative, notamment en zone très périurbaine</p> <p>Connaître, préserver les richesses naturelles du Pays, sensibiliser la population sur les questions environnementales et de déplacements</p> <p>Préserver la ressource en eau et une bonne qualité des eaux</p> <p>Meilleur traitement et intégration des paysages dans les projets de développement</p> <p>Développement périurbain diversifié dans ses formes et respectueux du cadre de vie</p>	<p>Maintenir une surface agricole significative, tant pour ses fonctions productives, paysagères qu'identitaires pour le Pays</p> <p>Accompagner le développement par une amélioration qualitative du paysage et la valorisation du bâti</p> <p>Entrer dans une logique de développement durable, penser global et agir local sur la question de l'environnement : mieux connaître, mieux préserver, mieux gérer, tout en ayant le souci du développement économique et social</p>
ECONOMIE ET SOCIAL	<p>Une fonction productive maintenue : tissu industriel significatif et diversifié, logiques de filières (logistique, agro-alimentaire...), un tissu artisanal important, surtout dans le BTP, une agriculture encore économiquement significative</p> <p>Quelques initiatives de diversification agricole</p> <p>Une attractivité du territoire et une dynamique démographique naturelle et migratoire positive</p> <p>Un niveau correct d'équipements pour l'accueil des personnes âgées en l'état actuel</p> <p>Des projets d'intercommunalités naissantes</p> <p>Une mixité sociale et générationnelle intéressante</p>	<p>Un taux d'emploi local en déclin</p> <p>Situation de frange par rapport aux dynamiques touristiques du Val de Loire, faible valorisation locale en matière de tourisme</p> <p>Conditions d'exploitation agricole qui se complexifient, revenus et rentabilité agricoles fragiles, faible diversité des types de productions</p> <p>Forte baisse du nombre d'exploitations agricoles, des successions d'exploitants très incertaines</p> <p>Peu d'outils locaux d'animation économique</p> <p>Difficulté à maintenir une offre commerciale locale en proximité immédiate de l'Agglomération</p> <p>Déficit de structures et de services d'accueil de la petite enfance en Beauce, une offre locale insuffisante en matière de santé</p> <p>Dissociation grandissante entre territoire de travail et territoire de résidence, d'où un lien distendu entre les populations, attentes différentes du territoire (territoire de production, cadre de vie, paysage, loisirs...): risque d'incompréhensions et de conflits d'usage, déficit de l'image agricole</p>	<p>Développement économique de qualité et maintenir des emplois locaux</p> <p>Dynamique de création et de pérennisation des activités commerciales rurales et périurbaines</p> <p>Tirer parti du positionnement du Pays pour le développement du tourisme</p> <p>Maintenir une activité agricole, un nombre d'exploitations et d'emplois significatifs, développer l'innovation agricole, augmenter la valeur ajoutée produite</p> <p>Développer des services à la population et l'accès aux TIC adaptés aux demandes nouvelles</p> <p>Intégrer les nouveaux habitants, créer du lien social</p>	<p>Enclencher la dynamique de mutations de l'activité agricole, fondée sur l'innovation économique et environnementale, et adaptée aux demandes sociales, pour une agriculture :</p> <ul style="list-style-type: none"> - exemplaire et leader, - diversifiée dans ses productions - jeune et diversifiée dans ses formes - ouverte <p>Tirer parti de la diversité des populations et des nouveaux arrivants pour communiquer, échanger, réfléchir à une ruralité renouvelée autour de marqueurs territoriaux partagés, animer l'identité rurale du Pays</p>
CULTURE ET PATRIMOINE	<p>Identité rurale construite sur l'activité agricole, historiquement forte, une diversité et une complémentarité identitaire et paysagère</p> <p>Offre correcte d'équipements culturels et de loisirs</p> <p>Des associations culturelles multiples et actives</p> <p>Un patrimoine historique et culturel remarquable, très agricole en Beauce</p> <p>Inscription du Val de Loire au Patrimoine Mondial de l'Humanité</p> <p>Développement de la «Route du Blé en Beauce» depuis 2007</p>	<p>Faible mise en valeur du patrimoine et des paysages, promotion insuffisante du Val ligérien</p> <p>Des difficultés à répondre à un besoin important en matière d'animation</p> <p>Une faible cohésion et diffusion entre les parties nord et sud du Pays</p> <p>Faible logique d'identification au territoire, surtout en Beauce, méconnaissance par la population de l'identité rurale du territoire, des richesses naturelles, patrimoniales et culturelles</p> <p>Peu de créations culturelles spécifiques au territoire</p>	<p>Connaître et valoriser l'identité rurale du Pays</p> <p>Capitaliser sur les richesses et la diversité patrimoniales (y compris naturelles) et culturelles pour créer et diffuser une dynamique culturelle territoriale ouverte</p> <p>Communiquer sur le territoire</p>	<p>Tirer parti de la diversité des populations et des nouveaux arrivants pour communiquer, échanger, réfléchir à une ruralité renouvelée autour de marqueurs territoriaux partagés</p> <p>Capitaliser sur les richesses et la diversité patrimoniales (y compris naturelles) et culturelles pour créer et diffuser une dynamique culturelle territoriale ouverte de l'identité</p> <p>Valoriser l'image agricole grâce à une entrée culturelle à dimension pédagogique</p>

¹¹ Les acteurs du Pays n'ont pu se déterminer, au cours de ce diagnostic partagé, sur la menace éventuelle de la biodiversité dans le Pays, la situation étant complexe et très diverse selon les zones. Il semble qu'un diagnostic spécifique doive être mené sur cette question. Cet exercice pourrait être conduit dans le programme Leader et dans le 3^{ème} Contrat Régional de Pays (cf. stratégie et plan de développement).

B. STRATEGIE DU GAL LOIRE BEAUCE

Le diagnostic de territoire nous révèle un Pays Loire Beauce à **la croisée des chemins et à la croisée de ses identités**. « Campagne des villes », il maintient une fonction productive mais se révèle de plus en plus résidentiel. Son agriculture demeure importante tant en surface qu'en activité mais elle est fragilisée et mal perçue. Il bénéficie d'un environnement et d'un patrimoine riches et divers mais insuffisamment connus et valorisés, et parfois menacés. **Le Pays Loire Beauce doit faire face à des défis majeurs pour son avenir.**

Terre d'accueil, le Pays doit affirmer ce qui constitue ses identités pour y trouver une ruralité renouvelée et partagée, bâtie par tous ses acteurs et ses habitants. La dissociation des attentes et des regards sur le territoire (« territoire de production », « territoire cadre de vie », « territoire paysage », « territoire loisirs »...) génère des risques d'incompréhensions et de conflits d'usage. **La valorisation du monde rural et de l'agriculture constitue pour les acteurs du Pays le moyen de concilier les points de vue et de préparer l'avenir, la protection de l'environnement et le développement durable formant le point de convergence essentiel des ruraux et néo-ruraux.**

La pérennité des exploitations agricoles passe, dès aujourd'hui et pour demain, par la proximité avec la société civile, l'innovation, la préservation des sols, l'utilisation massive d'énergies renouvelables, la réduction des intrants.

C'EST PAR UNE INNOVATION AGRICOLE, AGRONOMIQUE, ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE QUE LE PAYS TROUVERA CETTE RURALITE RENOUVELEE FONDEE SUR LA PROXIMITE ET LE CROISEMENT DES REGARDS.

A un moment où la composition des populations locales change et où l'activité économique la plus identitaire du territoire, l'agriculture, est fragilisée, **le Pays doit prendre le bon chemin et se servir de ses atouts pour être un moteur d'innovation et d'exemplarité en matière agricole et environnementale.**

**Dans le programme Leader, le Pays Loire Beauce se fixe comme priorité :
ACTIVER UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION AGRICOLE,
ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE, VECTEUR D'UNE
RURALITE RENOUVELEE ET PARTAGEE**

Dans le cadre de la réflexion pour la préparation de la candidature au programme Leader, **les acteurs du Pays ont construit ensemble leur définition du terme de ruralité**. Il doit être compris ici comme « l'identité d'un territoire rural sous la responsabilité individuelle et collective de ses citoyens, acteurs de sa dynamique économique, environnementale, sociale, patrimoniale, paysagère, culturelle ». Dans le Pays Loire Beauce, la ruralité est l'identité du territoire. Cette identité se construit par ses habitants et ses acteurs. Elle n'est pas figée, mais au contraire évolue dans le temps et se redéfinit constamment.

Cette priorité se décline autour de 4 objectifs, en 4 axes stratégiques transversaux.

STRATEGIE LEADER DU PAYS LOIRE BEAUCE

Priorité

Objectifs

Axes stratégiques

Fiches-actions

Effets attendus

ACTIVER UNE DYNAMIQUE D'INNOVATION AGRICOLE, ENVIRONNEMENTALE ET CULTURELLE, VECTEUR D'UNE RURALITE RENOUVELEE ET PARTAGEE

Adopter une culture commune de l'environnement et faire du Pays un territoire exemplaire pour « **penser global, agir local** » dans tous les projets de développement

Développer l'innovation et l'adaptation des structures agricoles du Pays pour une **agriculture ouverte, économiquement forte et jeune** qui affirme son rôle, se fait connaître, reconnaître et apprécier **par sa proximité et son attachement à l'environnement**

Resserrer le lien social, faire se rencontrer les populations, **partager les attentes et développer les échanges**

Préserver et valoriser les espaces naturels et agricoles, les paysages et le patrimoine rural

Les axes stratégiques définis sont transversaux et répondent à plusieurs objectifs simultanément. L'environnement est une dimension qui transcende tous les objectifs et que l'on retrouvera dans TOUS les projets.

L'environnement, une priorité partagée

Une agriculture innovante et exemplaire

Une agriculture de proximité

Un développement culturel ciblé autour des marqueurs d'identité du Pays

Définir un projet de développement durable et mener des actions ambitieuses pour l'environnement...
Sensibiliser, éduquer à l'environnement tous les publics

Faire de la ferme Loire Beauce une terre d'innovation et de fierté.
Développer des programmes d'expérimentations et d'innovations techniques et technologiques agricoles.

Développer les circuits courts sur des produits de qualité vers les particuliers, les collectivités et les entreprises, diversifier les productions et les activités

Privilégier l'action culturelle pour le renouvellement de l'identité rurale, ciblée sur l'environnement, l'agriculture, le patrimoine

Développer une filière économique locale d'efficacité énergétique

- * Changer et améliorer les comportements individuels et collectifs
- * Réaliser des économies d'énergie significative et réduire les gaz à effet de serre
- * Préserver l'environnement et les ressources naturelles locales

- * Etre une référence en matière de techniques et d'innovations agricoles
- * Développer une activité agricole aux débouchés et aux revenus solides
- * Créer des emplois
- * Maintenir des exploitations agricoles
- * Améliorer l'image agricole et renforcer le dialogue entre les populations
- * Créer une solidarité des habitants du Pays autour de l'agriculture innovante et exemplaire

- * Développer un sentiment d'appartenance au territoire du Pays, à son identité rurale
- * Accroître les pratiques culturelles de proximité
- * Renforcer le dialogue et le lien entre les populations

1. DECLINAISON DES AXES STRATEGIQUES

1.1. L'ENVIRONNEMENT, UNE PRIORITE PARTAGEE

Les élus et acteurs du Pays Loire Beauce ont saisi l'urgence environnementale et la responsabilité de tous dans la préservation de la planète. « Penser global, agir local » pour l'environnement doit devenir le réflexe de tous et de chacun. **Le programme Leader peut donner au Pays les moyens de faire de l'environnement une priorité partagée**, de faire de chaque habitant un acteur et un ambassadeur de la préservation environnementale.

Cette ambition **passé d'abord par l'élaboration d'un agenda 21 territorial** à l'échelle du Pays, dans la droite ligne de la politique régionale. Plus avant, un **bilan carbone** et un **plan climat territorial** semblent de bons moyens d'**informer**, de communiquer sur ces questions, puis d'**agir**. Les applications concrètes doivent se traduire dans tous les projets et chez toutes les populations : grand public, entreprises, agriculteurs, collectivités, touristes... La **sensibilisation et l'éducation à l'environnement** sont une des clés de partage de cette priorité et **formeront le ciment de la ruralité renouvelée du Pays**. Le paysage est une composante essentielle de l'environnement et fera l'objet d'une approche globale. Le sud du Pays est un des sites pilotes de la Mission Val de Loire pour la mise en œuvre d'un projet paysage. Il s'agira de maintenir les grands équilibres entre espace naturel et espace bâti.

Entre autres, quelques idées forces émergent déjà :

✓ **Développer une filière locale d'efficacité énergétique pour tendre vers l'équilibre énergétique du territoire :**

Objectifs : développer les énergies renouvelables d'origine locale, en particulier liées à la production agricole, réduire la consommation d'énergies fossiles dans le Pays.

Actions dans le programme Leader : soutenir les productions de biomasse à **débouché local** et les équipements liés, soutenir les équipements des collectivités pour l'utilisation de cette biomasse (chaufferies collectives...), étudier la possibilité d'une filière bois-énergie locale en tenant compte de son éventuel impact paysager et environnemental...

✓ **Encourager les initiatives environnementales :**

Objectifs : Créer un développement économique sur les solutions environnementales d'avenir

Actions dans le programme Leader : Encourager la création d'initiatives et d'entreprises dans le domaine environnemental. Exemple : développer les initiatives de l'association locale « Bouchon ça roule » dans la récupération des tuyaux d'arrosage agricoles pour leur broyage et la réalisation de fauteuils handicapés, développer des micro-entreprises pour la création de sacs en fibres naturelles utilisés dans les commerces locaux.

✓ **Atteindre l'autonomie énergétique des exploitations :**

Objectifs : limiter les consommations d'énergies fossiles et développer de nouvelles sources d'énergies renouvelables. Diversifier les ressources agricoles grâce à la production d'énergies.

Actions dans le programme Leader : soutenir les nouvelles productions énergétiques et les installations d'énergies renouvelables sur les exploitations (solaire, biomasse, éoliennes, méthanisation...).

✓ **Eduquer à l'environnement par une campagne ambitieuse de sensibilisation :**

Objectifs : améliorer les comportements individuels et collectifs...

Actions dans le programme Leader : **Définir préalablement un vrai plan de communication** pour sensibiliser les collectivités locales et les particuliers sur la réduction des fertilisants et pesticides dans l'entretien des espaces publics et des jardins, sur les grands enjeux environnementaux, sur les bonnes pratiques, informer, former sur les énergies renouvelables, etc...

✓ **Accompagner les pratiques agro-environnementales et les initiatives en faveur de la biodiversité :**

Objectifs : améliorer la qualité de l'eau, maintenir et enrichir la biodiversité

Actions dans le programme Leader : diagnostics de biodiversité dans les exploitations agricoles (intérêt exprimé par les adhérents du GDA Loire Beauce), dans les collectivités à l'échelle communale ou intercommunale, réaliser un diagnostic territorial pour la définition d'une trame verte sur le Pays, encourager les pratiques et aménagements en faveur de la biodiversité, de l'entretien des zones sensibles...

✓ **Valoriser le paysage et les espaces naturels :**

Objectifs : partager une lecture commune du paysage, intégrer la dimension paysagère dans les projets

Actions dans le programme Leader : Développer les approches environnementales de l'urbanisme (formation, information, conseil, voyages d'études...), soutenir les actions de maîtrise de la consommation de l'espace par la mise en œuvre de projets innovants sur des extensions urbaines (partenariat avec architectes, lotisseurs, Mission Val de Loire...)

✓ **Développer les cultures biologiques :**

Objectifs : augmenter le nombre d'exploitations en culture biologique, principalement pour des productions locales à valorisation en circuit court comme les légumes de plein champ, les fruits, les fromages, les viandes...

Actions dans le programme Leader : garantir les débouchés en soutenant et organisant l'approvisionnement local auprès des particuliers (création d'AMAP par exemple) ou découverte dans les collectivités pour les cantines scolaires, dans le cadre des objectifs du Grenelle de l'Environnement de 6 % de produits bio dans les cantines en 2012...

Toutes les actions environnementales auront un impact sur la qualité de l'eau, même si le GAL fait le choix de ne pas prévoir les actions relevant des contrats de bassin dans la mesure où elles sont déjà financées à un taux maximum par la Région et l'Agence de l'Eau. La réduction des pollutions et les innovations de la « Ferme Loire Beauce » (cf. ci-dessous), conjuguées aux actions du Sage Nappe de Beauce et du futur contrat de bassin des Mauves, auront un impact sur l'amélioration de la qualité de l'eau à moyen terme.

1.2. UNE AGRICULTURE INNOVANTE ET EXEMPLAIRE

La « Ferme Loire Beauce » formule l'ambition d'être le laboratoire de la révolution doublement verte¹² en France.

Le monde agricole du Pays Loire Beauce souhaite, avec le programme Leader, s'engager dans une agriculture qui, tout en étant plus productive et qualitative, **favorise une approche écologique et environnementale de la production**. Utilisant les fonctionnements des écosystèmes, leur connaissance des milieux et des technologies, **les exploitants de la « Ferme Loire Beauce » relèvent les défis de l'agriculture de demain** : approches écologiques de la fertilité des sols, gestion de l'eau, gestion des cycles biochimiques comme le carbone, lutte biologique ou intégrée contre les maladies et ravageurs, réduction des intrants grâce aux nouvelles technologies (NTIC, Techniques Culturelles Simplifiées...)...

¹² sic Michel GRIFFON dans « Nourrir la Planète » - Odile Jacob - 2006. On peut définir la « révolution doublement verte » comme l'invention d'une nouvelle révolution agricole, après celle des années 1960, qui doit allier productivité et durabilité économique, écologique et sociale.

Le champ des recherches est vaste et l'enjeu pour une agriculture à la fois économiquement, écologiquement et socialement durable est essentiel. En faisant du Pays Loire Beauce **un territoire-test** dans les techniques agricoles, c'est une dynamique d'émulation et une mutation de fond qui vont s'engager. Redonner la fierté aux exploitants beaucerons, approfondir et valoriser leurs connaissances dans une démarche collective et en partenariat avec des instituts de recherche, faire connaître ces innovations et ainsi reconnaître leur métier, telles sont les ambitions majeures que le programme Leader peut concrétiser.

Entre autres, quelques idées forces émergent :

✓ **L'agriculture raisonnée ou la certification HVE :**

Objectifs : application de l'agriculture raisonnée ou de l'agriculture à « haute valeur environnementale » sur 20 % des exploitations à l'horizon 2010 (3% aujourd'hui)

Actions dans le programme Leader : aider au développement de la connaissance de l'agriculture raisonnée pour les professionnels, mais aussi les résidents et le grand public, mettre en valeur les productions de qualité...

✓ **Les techniques agronomiques de demain :**

Objectifs : appliquer les techniques culturales simplifiées. Tester différentes techniques, expérimenter sur plusieurs sols, cultures, saisons, et diffuser les résultats.

Actions dans le programme Leader : soutenir les investissements nécessaires, former et informer les professionnels, informer la population locale sur ces formes de production... Le Pays a déjà pris des contacts pour un partenariat avec l'INRA (cf. correspondance en annexe) et un rapprochement avec la société de recherche Philagro, sur le Pays pourrait être opéré.

✓ **Développer l'usage des nouvelles technologies dans les pratiques agricoles :**

Objectifs : Innover pour réduire les intrants et les énergies fossiles, développer la qualité des productions et l'agriculture de précision

Actions dans le programme Leader : soutenir les investissements nécessaires (stations météo, GPS RTK, Wimax mobile, photos satellite et modélisation...), former et informer, échanger et diffuser les innovations...

✓ **Les solutions énergétiques de l'avenir :**

Objectifs : expérimenter de nouvelles productions énergétiques (biomasse, biogaz et biocarburants)

Actions dans le programme Leader : soutenir les initiatives d'expérimentation, les formations/informations/diffusions des connaissances, accompagner les investissements nécessaires, favoriser les partenariats, avec la Coopérative d'Artenay et les centres de recherche (INRA, BRGM) notamment...

1.3. UNE AGRICULTURE DE PROXIMITÉ

La clé d'une ruralité renouvelée réside dans le dialogue, l'échange, la proximité. La compréhension mutuelle des agriculteurs et de la société civile ne sera possible que dans la connaissance des réalités et des attentes de chacun, dans le partage des contraintes et des améliorations possibles.

Le GAL Loire Beauce mise sur la relation directe, sous toutes ses formes, entre agriculteurs et société civile pour construire et partager une nouvelle ruralité. La proximité, c'est aussi la réduction des gaz à effet de serre dus aux transports de marchandises et de consommateurs. Pour croiser ces objectifs sociaux et environnementaux avec celui de l'augmentation de la valeur ajoutée des productions, le GAL développera trois pistes d'actions : **la diversification, les circuits courts et la communication agricole.**

✓ **Les circuits courts :**

Objectifs : augmenter la valeur ajoutée produite tout en établissant un lien avec la population locale

Actions dans le programme Leader : Dans un premier temps, une étude sur les filières courtes du Pays pourrait être menée de façon à structurer, organiser et développer ces filières. La piste des **AMAP**, entre autres, semble particulièrement prometteuse. Les projets d'**approvisionnement local des cantines scolaires** sont à l'étude, sous la forme d'une structuration collective de préférence. Un soutien aux productions à débouché en circuit court sera apporté (investissements, animation, formation à la vente directe, communication, signalétique...). L'agriculture du Val peut très certainement trouver dans ces débouchés de proximité un avenir intéressant et plus sûr.

✓ **La diversification :**

Objectifs : augmenter les revenus agricoles et renforcer la stabilité des exploitations en place, maintenir leur nombre

Actions dans le programme Leader : préparer et anticiper les évolutions de la PAC, encourager les initiatives individuelles et collectives de diversification et de pluriactivité des agriculteurs (hébergement, activités de loisirs, services à la population, aux particuliers, aux entreprises...), stimuler une mise en réseau des porteurs de projets, accompagner la communication et les projets de signalétique.

✓ **La communication agricole, pour une culture de l'agriculture :**

Objectifs : communiquer le plus largement possible sur l'agriculture et ses métiers, **en se servant du support des progrès techniques et technologiques de la Ferme Loire Beauce**, des pratiques agro-environnementales, de la **Route du Blé en Beauce**

Actions dans le programme Leader : soutenir les actions d'animations et de connaissance du monde agricole (exemple : référent agricole communal, conférences, toutes animations à la ferme...), soutenir les actions de communication sur l'agriculture, ses pratiques et ses métiers (outils pédagogiques, conférences, festival, signalétique, outils de communication...)... La Route du Blé en Beauce est un outil à privilégier pour diffuser cet important volet de communication agricole (cf. fiche coopération). **Un plan de communication précis doit être établi en début de programmation Leader.**

1.4. UN DEVELOPPEMENT CULTUREL CIBLE AUTOUR DES MARQUEURS D'IDENTITE DU PAYS

Une ruralité renouvelée fondée sur une dynamique d'innovation se décline aussi dans une connaissance, une reconnaissance et une valorisation des marqueurs du territoire. C'est pourquoi, le GAL Loire Beauce souhaite encourager un développement culturel ciblé autour des marqueurs d'identité du territoire définis au cours de la concertation. **Le GAL soutiendra des projets visant une meilleure compréhension et connaissance de l'environnement, de l'agriculture et du patrimoine naturel du Pays.**

Les pistes explorées par les acteurs du Pays nous conduit à rechercher l'adéquation la plus forte possible avec les politiques départementales et régionales. Ainsi, l'accueil du **festival régional « Excentrique »** est à étudier pour valoriser l'identité rurale du Pays d'une façon originale. L'opération **« Aux arts lycéens »** pourrait également être conduite dans le lycée de Beaugency ou la Maison Familiale Rurale de Chaingy sur des thèmes agricoles ou environnementaux.

Quelques projets culturels ciblés très intéressants ont émergé au cours de la réflexion :

✓ **« Lettres au Pays » par la Compagnie « Les Fous de Bassans » (Beaugency) :**

Objectifs : mettre en valeur la ruralité et fertiliser son potentiel culturel, faire des semis poétiques et récolter une œuvre commune, développer les rencontres ...

Actions dans le programme Leader : faire imaginer, écrire, penser, dire des lettres du Pays lors de réunions intercommunales avec la population volontaire. Ces lettres sont écrites par des éléments singuliers du Pays ou s'adressent aux éléments singuliers du Pays. Les lettres seront ensuite adressées à des artistes, éventuellement accueillis en résidence dans des gîtes ruraux du Pays, pour créer des réponses. Tout ce travail donnera lieu à une exposition ambulante et un spectacle vivant itinérant sur le Pays. Tout au long du projet, sur 5 à 6 ans, des animations, ateliers d'écriture, spectacles légers se dérouleraient sur le thème des lettres écrites.

✓ **Loire Beauce Encyclopédia par le Pays Loire Beauce et l'Association « Racines du Pays Loire Beauce » :**

Objectifs : construire en continu la ruralité du Pays, rassembler, valoriser et porter à connaissance les éléments culturels et identitaires du territoire de façon interactive et fédératrice dans une encyclopédie vivante

Actions dans le programme Leader : utiliser les NTIC et Internet pour créer l'encyclopédie du Pays Loire Beauce (du type wikipedia)

✓ **La Loire vivante :**

Objectifs : Faire vivre la Loire, retourner le regard des habitants vers le fleuve. Le Val de Loire, Patrimoine Mondial de l'UNESCO, est un élément patrimonial et identitaire fort et remarquable. La charte de mise en valeur de la Loire, élaborée en partenariat avec la Mission Val de Loire, a révélé l'importance d'agir pour retourner le regard des ligériens vers le fleuve.

Actions dans le programme Leader : initiatives de connaissance et de valorisation du fleuve et de son environnement en partenariat avec le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre (sentiers de découverte, animations pédagogiques ou festives, sorties nature...), aménagement et animations liées à la navigation (ports, bateaux, fêtes...)... La Marine de Loire Magdunoise a émis l'idée de construction d'un bateau de Loire et de l'activité d'un pêcheur pour baguer ou vendre à la criée occasionnellement.

Même si la ligne directrice des 4 axes stratégiques est bien fixée, les réflexions quant aux modalités de développement de ces ambitions sont loin d'être exhaustives. Le programme Leader permettra, grâce à ses moyens financiers, mais aussi grâce à l'ingénierie dédiée et au partenariat public-privé, d'approfondir ces idées forces. Le plan de développement, en précisant les mesures activées et les dépenses éligibles, décline les champs du possible, cadrés volontairement par le GAL pour atteindre ses objectifs.

2. ARTICULATION ENTRE LA STRATEGIE DU GAL LOIRE BEAUCE ET LES STRATEGIES LOCALE ET REGIONALE

La **Charte de Développement** du Pays Loire Beauce, actualisée en 2005, place la recherche de la qualité et le développement durable au cœur de l'action du territoire pour : **la qualité des espaces, la qualité des services, la qualité du développement économique.**

La candidature du Pays au programme Leader s'inscrit dans le cadre général et les ambitions affichées dans la stratégie de territoire du Pays. **La stratégie Leader décline la notion de qualité en ciblant et approfondissant les aspects de gestion de l'espace, d'environnement, d'agriculture, de culture et de développement durable.**

La priorité ciblée du Pays dans Leader s'inscrit tout à fait dans les objectifs du Document Régional de Développement Rural, particulièrement pour la compétitivité des exploitations dans le cadre du développement durable et de la modernisation des outils de production, le maintien d'un tissu rural vivant, adaptation des pratiques agricoles, la maîtrise de l'état des ressources naturelles, l'installation de nouveaux types d'entreprises, la valorisation du patrimoine rural...

Les réflexions du Pays s'inscrivent dans les préoccupations sociétales actuelles, comme l'a montré le fort intérêt de l'ensemble de la société pour les travaux du Grenelle de l'Environnement. Dans la ligne de la politique engagée au niveau national (agenda 21, mission interministérielle de l'effet de serre, plans climat territoriaux...) et impulsée par la Région, le Pays a pris la mesure de l'importance de **faire du développement durable le modèle de tout développement à venir dans une stratégie territoriale de long terme.**

Particulièrement en phase avec le Contrat de Projet Etat-Région, notamment sur les questions environnementales et d'efficacité énergétique, la stratégie Leader du Pays Loire Beauce s'inscrit également dans les objectifs et actions du CPIER Loire Grandeur Nature, sur la valorisation du Val ligérien notamment, ainsi que du schéma de navigation élaboré par la Mission Val de Loire (cf. lettre de soutien de la Mission Val de Loire).

La stratégie Leader du Pays se positionne en complémentarité du pôle d'efficacité énergétique de la Région Centre sur les bâtiments et les transports, de VALBIOM Centre et des actions du réseau Graine Centre.

Partageant les diagnostics du schéma régional de développement économique et du schéma agricole de la région Centre, la stratégie Leader du Pays s'articule avec les politiques engagées en complétant les actions soutenues, notamment pour l'innovation et les réseaux d'acteurs, les circuits courts, la diversification, l'agriculture biologique, la communication sur les métiers agricoles...

3. AMBITION EN TERMES DE COOPERATION

Les projets de coopération occupent une place importante dans les axes stratégiques de notre Pays. La coopération interterritoriale permet dans certains domaines d'actions spécifiques d'adapter la pertinence du territoire aux objectifs fixés. La coopération transnationale apporte un gisement nouveau d'idées et d'expériences particulièrement enrichissantes, fondement d'un véritable partenariat de projets. C'est pourquoi, notre Pays a décidé de développer tant la coopération infrarégionale que transnationale.

1. La coopération interterritoriale

A. La coopération avec l'Agglomération d'Orléans :

La Charte de Développement du Pays affirme notre volonté de travailler avec l'Agglomération d'Orléans. A notre initiative, en février 2007, un travail de réflexion et de concertation entre la Communauté d'Agglomération et les trois Pays limitrophes s'est engagé, notamment autour de la maîtrise de l'étalement périurbain, du maintien des coupures vertes et de la cohérence du développement des voies de communication. Nos remarques et propositions ont été prises en compte dans l'élaboration du SCOT de l'Agglomération.

B. La coopération pour la valorisation de la Beauce : « La Route du Blé en Beauce »

La création de la « Route du Blé en Beauce » sur notre territoire a donné lieu à une très forte mobilisation des élus, des membres du Conseil de Développement, des agriculteurs et des associations du Pays.

Réalisée sur six Pays, la Route du Blé en Beauce a permis d'engager un travail approfondi de :

- ✓ Cohérence quant au tracé de l'itinéraire avec la définition des « incontournables » et des « échappées », mais aussi des points de jonction entre les Pays,
- ✓ Cohérence quant à la définition des animations (21 animations en 2007 dans le Pays),
- ✓ Création de supports de communication communs aux six Pays :
 - le guide Gallimard « Beauce, la Route du Blé » (90 000 exemplaires pour 2007-2008),
 - la carte « Les Week-ends de la Route du Blé » (62 000 exemplaires en 2007).

La Route du Blé en Beauce a permis de créer entre les six Pays une dynamique nouvelle, qui repose sur les principes fondateurs de l'Association « Terre de Beauce » à savoir : la valorisation de la Beauce, de ses productions et de ses acteurs économiques et sociaux. **Cette coopération infrarégionale se renforce et deux actions sont envisagées à l'échelle des six Pays : le développement de la communication grâce à des moyens d'animation renforcés, le développement de l'agritourisme. Les actions de la Route du Blé en Beauce liées à notre priorité sont imputées sur la fiche action coopération (n°6).**

C. La coopération sur l'énergie, le développement durable, les paysages et les nouvelles techniques agricoles

Sur ces quatre thématiques, le Pays souhaite particulièrement développer des échanges et des projets de partenariat et de coopération. Le Pays a lié des contacts avec le Pays d'Auge, notamment sur le volet de l'éducation à l'environnement (cf. fiche-action n°6).

2. La coopération transnationale

La mise en œuvre de la coopération transnationale dans notre Pays, élément nouveau et fédérateur des énergies sur le territoire, repose sur trois critères fondamentaux :

1. Privilégier la coopération avec les Régions partenaires de la Région Centre de façon à créer une cohérence relationnelle et une complémentarité d'action avec la Région,
2. Privilégier la coopération avec des GAL dont la thématique est proche de la nôtre,
3. Privilégier la coopération avec les GAL des nouveaux membres de l'Union.

Compte tenu de ces critères, une analyse approfondie et exhaustive de la thématique des GAL des régions partenaires de la Région Centre a été entreprise, à savoir :

- ✓ Des GAL allemands du Land Saxe-Anhalt, région de l'ancienne Allemagne de l'Est,
- ✓ Des GAL polonais de la Région de Molopolskie-Voivodship,
- ✓ Des GAL tchèques de la Région de Pardubice.

Aucun GAL tchèque ne présentant de thématique proche de la nôtre, nous avons élargi notre étude aux GAL hongrois des régions de Közé-Magyarország et de Eszak-Alföldi.

Notre analyse nous a conduit à engager des démarches auprès de 10 GAL choisis pour avoir certains objectifs ou axes d'actions similaires (cf. fiche-action coopération)

Malgré l'échéance rapprochée du dépôt de notre candidature Leader, nos démarches européennes ont permis plusieurs contacts fructueux et prometteurs d'échanges que notre GAL aura à cœur de développer (cf. fiche-action n°6 et échanges de courriers en annexe G).

Le programme Leader apportera à notre volonté affirmée de coopération transnationale une capacité d'approfondissement et nous permettra d'engager une dynamique d'ouverture internationale.

CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS

A. LA CANDIDATURE LEADER : UNE STRATEGIE PARTAGEE

Fruit d'un long travail d'analyse, de concertation et de mobilisation, la préparation de la candidature au programme Leader a fédéré un grand nombre d'acteurs du Pays pendant près de 10 mois. Afin d'élaborer la stratégie la plus adaptée aux réalités locales et la plus partagée possibles, le Pays a engagé sa réflexion **dès avril 2007**. **Ce travail a permis à de nouveaux acteurs de nouer des partenariats avec le Pays**. Le lien avec les structures et exploitants agricoles, mais aussi avec les associations environnementales et culturelles du territoire, s'est particulièrement renforcé. **De nouveaux acteurs se sont impliqués dans la vie du Pays**.

Après une information, une mobilisation des élus et du Conseil de Développement du Pays, puis la définition d'un thème de travail issu des échanges en avril et mai 2007, **le Pays a constitué une commission spécifique pour préparer la candidature au programme Leader**. Cette commission comprend la commission mixte (élus et membres du Conseil de Développement) « agriculture, eau et environnement » du Pays, la commission mixte « culture et patrimoine » du Pays, des partenaires institutionnels, de nouveaux partenaires locaux et porteurs de projets identifiés et contactés par le Pays ou venus enrichir la réflexion grâce au bouche à oreille ou aux articles de presse.

Cette commission très diverse a travaillé à chaque stade de la candidature sur des propositions étudiées ensuite en séances plénières de Conseil de Développement et de Comité Syndical du Pays. Par ailleurs, un groupe restreint issu de cette commission s'est engagé rapidement sur la préparation technique des réunions et sur l'élaboration de la candidature. Les bureaux du Conseil de Développement et du Comité Syndical se sont aussi réunis à plusieurs reprises dans le même but.

En octobre, le Pays a sollicité les acteurs locaux afin de recueillir leurs idées de projets correspondant aux axes stratégiques du GAL. Cet appel à contributions a été diffusé auprès des collectivités, des associations concernées, des entreprises et structures agricoles. Le partenariat étroit avec la Chambre d'Agriculture du Loiret et le GDA Loire Beauce a permis de faire connaître les réflexions du Pays dans la presse professionnelle agricole (Loiret Agricole et Rural), par courrier personnel auprès des adhérents du GDA (150 exploitants), par affichage dans les coopératives, les agences du Crédit Agricole, chez les meuniers...

Parallèlement, le Pays Loire Beauce et la Chambre d'Agriculture ont organisé en partenariat **deux réunions publiques à destination des professionnels agricoles** pour présenter le FEADER et ses dispositifs d'une part, et débattre de la priorité et des axes de travail du Pays dans le programme Leader d'autre part. Les contacts pris grâce à l'appel à contributions du Pays ont permis d'enrichir la réflexion et de vérifier l'existence de projets locaux en adéquation avec la priorité définie.

Notons enfin qu'un cycle de 3 conférences organisées en juillet à Patay, dans le cadre de la Route du Blé en Beauce, a permis de sensibiliser les élus, les acteurs agricoles et la population locale. **Cette journée a placé notre réflexion sur les enjeux environnementaux**. Avec un public de près de 200 personnes, ces conférences portaient sur :

- la gestion de la nappe de Beauce (par le Président du Syndicat des Irrigants du Loiret),
- les biocarburants (par le Directeur de la Coopérative d'Artenay),

- les enjeux de l'agriculture à l'horizon 2050 au regard du développement durable et de son rôle alimentaire pour la planète (par Michel GRIFFON¹³).

La presse quotidienne régionale et la presse locale ont relayé les réflexions menées, permettant ainsi de diffuser très largement le travail du Pays auprès des acteurs, des partenaires et de la population locale.

Le schéma et le calendrier en annexe I précisent la méthodologie adoptée, ainsi que le nombre de personnes mobilisées dans cette réflexion. **Plus de 550 personnes cumulées ont œuvré pour l'élaboration de la stratégie Leader du Pays.** Considérant que de nombreux participants ont suivi avec beaucoup d'assiduité l'ensemble du travail réalisé, **environ 200 personnes différentes** se sont mobilisées.

L'élaboration de la candidature du Pays Loire Beauce au programme Leader a considérablement renforcé les relations et le partenariat entre les élus et les acteurs privés. De nouveaux secteurs et de nouveaux acteurs sont venus rejoindre les réflexions du territoire en matière d'aménagement et de développement.

Le programme Leader 2007-2013 nous permettra d'accroître cette ouverture et de renforcer les partenariats nécessaires à une démarche territoriale efficace de développement durable.

Les projets susceptibles d'être accompagnés dans Leader et l'animation offerte par le GAL sont les meilleurs moyens de ne pas faire retomber cette mobilisation sans précédent dans le Pays, qui laisse présager le développement d'une dynamique de fond et de long terme.

B. LE PARTENARIAT ET LA CONCERTATION AU CŒUR DE LA CONDUITE DES PROJETS

Pour la mise en œuvre et le suivi du projet Leader, le comité de programmation constituera le lieu de réflexion et de partenariat privilégié (cf. ci-dessous).

Le Pays et l'équipe du GAL sera le relais des rencontres entre acteurs, en impulsant ou renforçant les partenariats dans les projets émergents. Pour assurer ce rôle, les permanents du GAL s'appuieront sur les réseaux des acteurs du Pays (conseils de développement, commissions, associations, mairies...), et chercheront également de nouveaux partenaires locaux, départementaux ou régionaux.

Pour maintenir une mobilisation tout au long du programme et faire connaître le projet Leader du Pays, il est essentiel de communiquer largement. Un site internet Leader du Pays sera créé et couplé au projet «Loire Beauce Encyclopédia» (cf. stratégie axe 4). Des rencontres annuelles (sur le modèle des Rencontres du Pays), permettront un bilan régulier de l'avancement du programme, un focus sur un thème particulier et constitueront un temps fort de réflexion et de concertation continues. Enfin, étant donnée l'articulation très forte entre la stratégie Leader du Pays (sur la communication agricole notamment) et la Route du Blé, les animations créées à cette occasion serviront de support de communication et de mobilisation de nouveaux partenaires.

Le programme Leader constitue pour le Pays une opportunité de créer une dynamique de réseau importante, et pour les acteurs locaux de développer des nouveaux partenariats dans le cadre de projets ambitieux.

¹³ chercheur au CIRAD, auteur de « Nourrir la Planète : une révolution doublement verte » chez Odile Jacob, 2006

C. LE COMITE DE PROGRAMMATION DU GAL LOIRE BEAUCE

Le comité de programmation du GAL Loire Beauce, géographiquement et thématiquement équilibré, mettra en avant les partenaires privés particulièrement impliqués dans l'élaboration de la candidature. Très logiquement, le Conseil de Développement trouve une place toute particulière dans ce comité et 8 membres du collège privé sont aussi membres du Conseil de Développement, soit 1/3 du Conseil de Développement.

Le partenariat décisionnel formalisé dans le GAL sera une première pour le Pays Loire Beauce, qui souhaite mettre à profit cette nouvelle expérience pour développer des projets multi-partenariaux.

Si la candidature du Pays est retenue, les membres du comité de programmation désigneront un suppléant et adopteront un règlement intérieur pour leur fonctionnement dès le mois de juin 2008.

Le Pays souhaite que le comité de programmation du GAL soit un lieu de réflexion dynamique, dans lequel les membres se sentent impliqués et responsables.

Pour cela, il nous semble indispensable de **donner les moyens à ces membres d'être investis de leurs missions et de se mobiliser dans la durée**. 4 aspects seront développés :

- ✓ **La formation et l'information** des membres, au démarrage du programme mais aussi de façon continue, sur le contenu du plan de développement et sur la gestion du programme.
- ✓ **L'animation** du comité de programmation grâce à des supports vivants (vidéo, audio...), à des visites de terrain (réalisations locales qui mettent en valeur les acteurs du territoire, mais aussi réalisations dans d'autres territoires), à la participation au réseau rural.
- ✓ **La coordination avec le Conseil de Développement**, par des commandes ou des réflexions au Conseil sur des sujets précis ou par l'association du Conseil à l'évaluation notamment...
- ✓ **L'évaluation par le biais d'une démarche participative**, à mi-parcours et en fin de programme.

NOM	STRUCTURE	QUALITE
COLLEGE DES PARTENAIRES PUBLICS : 11 MEMBRES¹⁴		
Frédéric CUIILLERIER	Pays Loire Beauce	Président
Eric DOLIGE	Conseil Général Loiret Canton de Meung sur Loire	Conseiller général – Président du Conseil Général
André MARSY	Canton de Patay	Conseiller Général-Maire
Claude BOURDIN	Canton de Beaugency	Conseiller Général-Maire
Philippe PAILLET	Canton d'Artenay	Conseiller Général-Maire
Yves FICHOU	Mairie de Lailly en Val	Maire
Christian POUSSET	Mairie de Baccon	Conseiller municipal
Lucien HERVE	Mairie de Coinces	Maire
Nicole PINSARD	Mairie de Boulay les Barres	Maire
Bruno VIVIER	Mairie de Charsonville	Conseiller municipal – Président de la commission agriculture du Pays
Edith CHARDON	Mairie de Tavers	Conseillère municipale

¹⁴ Le collège des partenaires publics est susceptible d'évoluer selon les résultats électoraux à venir.

COLLEGE DES PARTENAIRES PRIVES : 18 MEMBRES		
Daniel CHARTIER	Conseil de Développement	Président
Jean DAUDIN	Chambre d'Agriculture	Vice-Président – membre du Conseil de Développement
Rémi DUMERY	-	Exploitant à Boulay – trésorier du Réseau Biodiversité
Laurent GASNIER	GDA Loire Beauce	Président du GDA – membre du Conseil de Développement
Thomas POINTEREAU	JA Loire Beauce	Membre
Thierry BLANCHARD	Loiret Nature Environnement	Membre du Conseil de Développement
Hélène KAFFES	Amis de l'Orgue St Péray	Présidente
Dominique EVEN	CAT Auwilliers	Directeur - Membre du Conseil de Développement
Gérard COGNEAU	Association Valimage	Membre du Conseil de Développement
Christian STERNE	Fous de Bassan !	Directeur artistique - Membre du Conseil de Développement
François POINTEREAU	Fondation FARM	Chargé de mission
Jacques DE ROCHEFORT	-	Exploitant bio à Patay
Philippe JOLLENT	Herboretum Saint Ay	Directeur
Jean-Paul BIESSE	Baccon Patrimoine	Président
Isabelle AVANZINI	La Faramine	Membres, artiste peintre
Gérard DESCLERC	UNA Cercle des Ages et Présence verte	Vice-Président du Conseil de Développement
Philippe PIEDALLU	FNSEA	Président canton Meung FNSEA
Maryse LEGOUT	Ferme de Flux	Exploitante – réseau Bienvenue à la Ferme

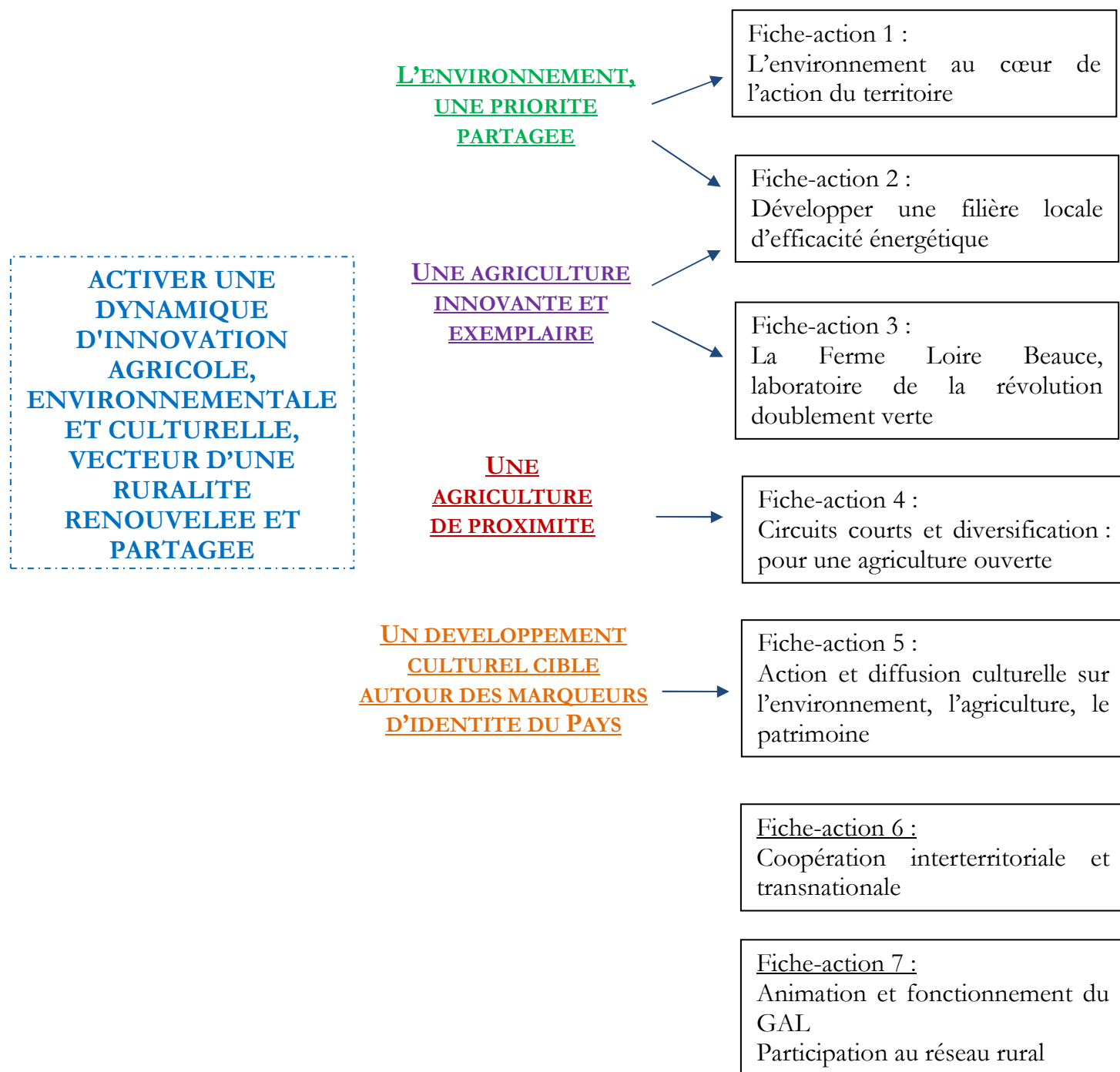
D. ECHANGES DE PRATIQUES ET TRANSFERTS D'EXPERIENCES

Les échanges de pratiques et transferts d'expériences seront encouragés et facilités grâce au site internet dédié, mais aussi aux visites de terrain, aux rencontres annuelles et, avec les acteurs des autres territoires, au réseau rural. Le GAL diffusera le plus largement possible les informations du réseau rural dans le territoire.

De même, le site internet, régulièrement mis à jour et accompagné éventuellement d'un blog, permettra de faire connaître les expériences locales. Pour l'axe stratégique 2 portant sur les innovations de la « Ferme Loire Beauce », les résultats des expérimentations agronomiques menées seront diffusés sur des blogs (certains existent déjà dans le Pays), voire dans des publications régionales ou nationales pour les projets en lien avec l'INRA ou le BRGM par exemple.

CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT

A. 1 PRIORITE, 4 AXES STRATEGIQUES, 7 FICHES-ACTIONS



Par souci de lisibilité et de simplification des procédures, le GAL Loire Beauce a choisi d'appliquer les recommandations des services de l'Etat en matière de taux d'intervention sur les dépenses publiques totales, à savoir **un taux de 55 % pour tous les dispositifs et tous les maîtres d'ouvrage**.

Pour souci de cohérence et d'atteinte des objectifs fixés, **le GAL propose de fixer des modalités spécifiques supplémentaires pour certains types de projets**, en plus de celles fixées dans le PDRH. Ces critères sont soulignés dans les fiche-actions.

FICHE-ACTION N°1 :
L'ENVIRONNEMENT AU CŒUR DE L'ACTION DU TERRITOIRE : POUR UNE
CULTURE PARTAGÉE DE L'ENVIRONNEMENT

AXES DU PDRH : 1, 2 et 3

DISPOSITIFS DU PDRH : 111 A et B – 331 – 121 C - 214 D – 132 – 216 – 321 – 323 D – 341 B

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Devenir un territoire exemplaire dans le respect de l'environnement et le partage d'une « conscience environnementale »

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Préservation (ou amélioration pour l'eau) de l'état des ressources naturelles, maintien de la biodiversité, préservation et valorisation du patrimoine naturel

Amélioration des comportements individuels et collectifs

Economies d'énergie et réduction des gaz à effet de serre

BENEFICIAIRES, DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dispositifs 111 A et B : Formation et information

Bénéficiaires : exploitants et salariés agricoles, conjoints d'exploitants et aides familiaux, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans le champ des pratiques agro-environnementales. Les formations-actions seront particulièrement encouragées par le GAL.

Cofinancements publics : OPCA, chambre d'agriculture, Etat (CASDAR)...

Dispositif 331 : Formation/information sur l'axe 3

Bénéficiaires : associations, collectivités, groupements agricoles, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans les champs suivants : développement durable, actions environnementales, connaissance de l'environnement...

Cofinancements publics : OPCA, chambre d'agriculture, collectivités locales, Pays, EPCI...

Dispositif 121C : Aide à la modernisation

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA

Dépenses éligibles : **Investissements et prestations immatérielles** concourant à la protection de l'environnement, investissements liés à une démarche de qualité (matériel spécifique à l'agriculture biologique, matériel spécifique à l'entretien et la gestion des surfaces en herbe...)...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Régional

Dispositif 214 D : Conversion à l'agriculture biologique

Bénéficiaires : personne physique ou morale exerçant une activité agricole

Dépenses éligibles : dépenses éligibles aux aides du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Cofinancements publics : Etat

Dispositif 132 : Régimes de qualité

Bénéficiaires : personne exerçant une activité agricole et ayant une production biologique

Dépenses éligibles : coûts d'entrée dans le régime de qualité, de certification et des contrôles dans les 5 années suivants la conversion à l'agriculture biologique

Cofinancements publics : Etat, Bio Centre

Dispositif 216 : Investissements non productifs

Bénéficiaires : personne physique ou morale exerçant une activité agricole

Dépenses éligibles : matériel pour l'entretien et la restauration de milieux spécifiques, ouvrages en lien avec ces milieux, mise en défense des zones sensibles, restauration de mares dans le cadre d'une réflexion

collective...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Etat, Conseil Général

Dispositif 312 : Micro-entreprises

Bénéficiaires : micro-entreprises de moins de 10 personnes et 2 M € de chiffre d'affaires

Dépenses éligibles : Dépenses matérielles et immatérielles pour la création de produits durables avec des productions et des débouchés locaux (exemples : sacs en amidon de maïs)

Cofinancements publics : Conseil Régional

Dispositif 321 : Service

Bénéficiaires : maîtres d'ouvrage publics, associations, groupements, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : services innovants en matière de **gestion des déchets** (exemple : valorisation des déchets de matériaux usagés dans les entreprises et exploitations) dont organisation et appui technique, matériel pédagogique de sensibilisation spécifique, actions de communication...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Général, ADEME, collectivités locales, EPCI, organismes consulaires

Dispositif 323 D : Patrimoine naturel

Bénéficiaires : propriétaires privés, associations, collectivités et EPCI, groupements professionnels, organismes consulaires ...

Dépenses éligibles : études préalables et diagnostics, investissements liés à l'entretien, la restauration ou l'amélioration du patrimoine naturel et d'espaces naturels sensibles, au traitement du paysage, actions de sensibilisation et conseil pour la préservation du patrimoine naturel, actions d'éducation à l'environnement, création de supports pédagogiques sur l'environnement (grand public, jeunesse, entreprises...), diagnostics de biodiversité, inventaires naturalistes, dispositifs de suivi écologique...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Général, ADEME, DIREN, Conseil Régional (convention-cadre d'éducation à l'environnement notamment), organismes consulaires

Dispositif 341 B : Stratégies de développement

Bénéficiaires : associations, collectivités, organismes consulaires ...

Dépenses éligibles : acquisition de compétences, études et schémas territoriaux, animation nécessaire aux stratégies locales environnementales (type plan climat territorial ou bilan carbone), centre de ressources, échanges d'expériences et de bonnes pratiques

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, ADEME, collectivités locales, organismes consulaires...

NB : le GAL a souhaité activer le dispositif 214 I relatif aux MAE territorialisées et aux contrats de bassin, mais les financements de l'Agence de l'Eau et de la Région permettent des taux de subvention maximum. Le GAL concentre donc son action sur les mesures où il peut apporter un réel effet de levier, sur la mutualisation, l'information et la formation dans ces domaines notamment.

PLAN DE FINANCEMENT

COUT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
845 455	300 000	245 455	100 000	200 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de formations (objectifs : environ 10) et nombre de personnes formées (environ 120)

Nombre d'exploitations en agriculture biologique (objectif : 10 contre 2 aujourd'hui) et surfaces

Nombre d'exploitations en agriculture raisonnée (objectif : 150 contre 15 aujourd'hui) et surfaces

Nombre d'exploitations aidées dans des investissements non productifs et d'aide à la modernisation

Quantité d'intrants économisée (au moyen d'enquêtes renseignées par projet : états année N et N +2)

FICHE-ACTION N°2 :
DEVELOPPER UNE FILIERE LOCALE D'EFFICACITE ENERGETIQUE

AXES DU PDRH : 1, 2 et 3
DISPOSITIFS DU PDRH : 111 A et B – 331 – 121C – 221 – 321

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Préserver et mettre en valeur l'environnement, contribuer au respect des engagements de la France en matière de lutte contre l'effet de serre et de développement des énergies renouvelables
Tendre vers l'autonomie énergétique du territoire

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Réduction des gaz à effet de serre (mesures grâce au bilan carbone à réaliser en début de programme)
Amélioration des comportements et des usages individuels et collectifs
Création de nouveaux marchés et débouchés aux productions agricoles locales, création d'emplois

BENEFICIAIRES, DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dispositifs 111 A et B : Formation et information

Bénéficiaires : exploitants et salariés agricoles, conjoints d'exploitants et aides familiaux, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans le champ des énergies renouvelables

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture, Etat...

Dispositif 331 : Formation et information dans le champ de l'axe 3

Bénéficiaires : associations, collectivités, groupements agricoles, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans le champ des énergies renouvelables

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture, collectivités locales, EPCI, Pays

Dispositif 121C : Aide à la modernisation

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA

Dépenses éligibles : **Investissements et prestations immatérielles liées aux économies d'énergies et aux énergies renouvelables pour l'autonomie énergétique des exploitations et du territoire (collectivités, particuliers...)** dont chaudière à valorisation de biomasse, équipements de productions de biogaz ou de méthanisation, investissements collectifs de valorisation de biomasse et de fabrication de biocarburants, investissements pour le développement des nouvelles énergies et des cultures non alimentaires, utilisation de l'énergie solaire photovoltaïque ou géothermique... *Exemples de projets* : chaudière à biomasse pour le futur internat de la Maison Familiale Rurale de Chaingy avec approvisionnement local (bois énergie ou miscanthus), et pour le futur collège de Saint-Ay.

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture, collectivités locales, EPCI, Pays

Le GAL sera attentif aux études et recherches sur les énergies à biomasse. Il étudiera les projets au cas par cas en fonction des économies réelles de CO₂ et d'intrants (source d'énergie précédente dans les investissements, types et modes de production, modes d'approvisionnement...). Le développement de la biomasse d'origine agricole ne devra pas avoir pour conséquence de réduire le volume de la production alimentaire.

Dispositif 221 : Premier boisement des terres agricoles

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA, associations, collectivités locales et EPCI

Dépenses éligibles : **Investissements et prestations immatérielles liées au premier boisement des terres agricoles en vue de la création d'une activité exclusivement locale de bois-énergie** dont études préalables, coûts d'installation du peuplement, maîtrise d'œuvre

Modalités spécifiques :

Une étude sera demandée par le GAL sur la faisabilité du projet et son impact sur la biodiversité, la réduction des gaz à effet de serre, la protection des sols et le renforcement de la qualité de l'eau. Le choix des espèces devra être adapté aux caractéristiques locales.

Cofinancements publics : Conseil Général, Contrat Régional de Pays, ADEME ?

Dispositif 321 : Service

Bénéficiaires : maîtres d'ouvrage publics, associations, coopératives et groupements...

Dépenses éligibles : petites infrastructures visant à fournir des énergies renouvelables ou permettant une meilleure gestion du milieu naturel et la valorisation de la biomasse au niveau collectif (réseau de chaleur, chaudière à biomasse...), petites infrastructures pour des systèmes autonomes de production d'énergie, animation, communication, mise en réseau, études de faisabilité...

Cofinancements publics : Conseil Régional, Contrat Régional de Pays, ADEME

PLAN DE FINANCEMENT

COUT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
630 000	220 000	180 000	50 000	180 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de formations et de personnes formées

Surface en production agricole à vocation énergétique

Nombre d'équipements d'énergies renouvelables ou biomasse aidés

Emissions de CO₂ économisées (calcul grâce au bilan carbone et à son suivi régulier : au bilan à mi-parcours et en fin de programme)

FICHE-ACTION N°3 :

LA FERME LOIRE BEAUCE, LABORATOIRE DE LA « REVOLUTION DOUBLEMENT VERTE »

AXES DU PDRH : 1 et 3

DISPOSITIFS DU PDRH : 111 A et B – 121C – 124 – 341

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Développer l'innovation et l'adaptation des structures agricoles

Préserver l'environnement et la biodiversité

Etre une référence en matière de techniques agricoles et communiquer sur ces innovations

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Développement de l'agriculture raisonnée, amélioration de la qualité de l'eau

Développement de l'usage de nouvelles techniques et des nouvelles technologies dans les exploitations agricoles, préservant les sols, limitant les intrants et la consommation d'énergies fossiles

Développement de la coopération entre professionnels agricoles

Amélioration de l'image agricole et du territoire, renforcement du dialogue entre les populations locales

BENEFICIAIRES, DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dispositifs 111 A et B : formation et information

Bénéficiaires : exploitants et salariés agricoles, conjoints d'exploitants et aides familiaux, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : actions de diffusion de connaissances et de pratiques novatrices, démonstrations, voyages d'études, transfert d'innovation sous la forme de formation-actions. Formation/information spécifique sur l'agriculture raisonnée.

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture...

Dispositif 121C : Aide à la modernisation

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA

Dépenses éligibles : Investissements et prestations immatérielles liées à l'agriculture de précision, matériel spécifique pour les techniques d'innovation et d'avenir, respectueuses de l'environnement : culture sans labour, nouvelles technologies...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Général

Dispositif 124 : Coopération

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA, interprofessions, industrie du secteur agricole, associations professionnelles, coopératives, instituts de recherche et d'enseignement, centres techniques...

Dépenses éligibles : Coûts liés à la coopération en vue de la mise au point de nouvelles techniques de production, procédés et technologies, **liés aux modes de production et à la production de biomasse ou d'énergies renouvelables** (conception, mise au point, tests, processus)

Cofinancements publics : Chambre d'Agriculture, instituts de recherche, Conseil Général

Dispositif 341 B :

Bénéficiaires : groupements d'exploitants sous forme associative, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : Animation territoriale sur les nouvelles techniques et technologies agricoles (conseil, mise en réseau des professionnels agricoles, information, diffusion des résultats et actions...)

Cofinancements publics : Conseil Régional (Cap'Asso), organismes consulaires, Etat (CASDAR)...

PLAN DE FINANCEMENT

COÛT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
727 730	150 000	122 730	0	455 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de projets de coopération, nombre de formations et de personnes formées

Nombre d'exploitations et surfaces

concernées par l'utilisation de nouvelles techniques de production et technologies

Quantité d'intrants économisée (au moyen d'enquêtes renseignées par projet : états année N et N +2) et nombre d'exploitants ayant diminué les quantités d'intrants

FICHE-ACTION N°4 :

CIRCUITS COURTS ET DIVERSIFICATION : POUR UNE AGRICULTURE OUVERTE

AXES DU PDRH : 1 et 3

DISPOSITIFS DU PDRH : 111 A et B – 331 – 121C – 311 – 133 – 321

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Créer ou renforcer un sentiment d'appartenance et d'identification au milieu rural et au Pays

Renforcer le dialogue et l'échange entre agriculteurs et population locale

Augmenter la valeur ajoutée agricole du Pays et les revenus des exploitants

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Compréhension mutuelle entre agriculteurs et population locale

Réduction des gaz à effet de serre dus aux transports

Création d'emplois, maintien des exploitations agricoles

BENEFICIAIRES, DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dispositifs 111 A et B : Formation et information

Bénéficiaires : exploitants et salariés agricoles, conjoints d'exploitants et aides familiaux, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans les champs suivants : qualité des produits et des productions, sécurité sanitaire des aliments, bien-être animal, marketing... Les formations-actions seront particulièrement encouragées par le GAL.

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture...

Dispositif 331 : Formation et information dans le champ de l'axe 3

Bénéficiaires : associations, collectivités, groupements agricoles, fonds d'assurance formation et OPCA, organismes consulaires...

Dépenses éligibles : formation et information dans les champs suivants : création et gestion de structures d'hébergements ou de loisirs, accueil des touristes, formations linguistiques... Le GAL n'apportera son soutien qu'en cas de besoins non couverts par la politique menée par la FROTSI et la Région Centre dans le cadre des visas touristiques

Cofinancements publics : OPCA, Chambre d'Agriculture...

Dispositif 121C : Aide à la modernisation

Bénéficiaires : entreprises agricoles quelque soit la structure juridique, groupements et CUMA

Dépenses éligibles : **Investissements et prestations immatérielles pour la** transformation des produits à la ferme (laboratoires), les démarches qualité, les cultures spécialisées avec débouchés locaux, la diversification de filières de production, les véhicules pour les marchés ou dédiés à la livraison des produits en circuit court...

Modalités spécifiques :

Le GAL soutiendra ces investissements uniquement si un minimum de 75 % de la production concernée par le projet est destinée à une vente directe ou semi-directe (restaurateurs, collectivités...) dans un rayon maximum de 100 km.

Les projets ayant pour objet des productions sous signe de qualité seront prioritaires.

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays

Dispositif 311 : Diversification

Bénéficiaires : ménages agricoles

Dépenses éligibles : création d'activités de diversification non dédiés aux produits agricoles, création d'hébergements, de fermes auberges, de salles de loisirs et d'accueil social ou pédagogique, création de pension pour animaux, d'hébergement étudiant, développement d'une filière d'artisanat d'art, création/aménagement de points de vente directe, équipements pour des services rendus aux collectivités ou aux privés, études préalables aux projets, communication sur le projet, création d'un réseau pour l'approvisionnement local des cantines scolaires en partenariat avec les collectivités...

Cofinancements publics : Conseil Régional, Contrat Régional de Pays, collectivités locales, EPCI, Conseil Général...

Dispositif 133 : Promotion qualité

Bénéficiaires : groupements de producteurs en agriculture biologique

Dépenses éligibles : activités de promotion, animation, information locale sur les produits locaux d'agriculture biologique

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Biocentre

Dispositif 321 : Service

Bénéficiaires : collectivités locales

Dépenses éligibles : aménagement de locaux pour l'accueil d'associations locales producteurs-consommateurs (AMAP)

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Général

PLAN DE FINANCEMENT

COUT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
863 650	210 000	153 650	20 000	480 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de formations et de personnes formées

Nombre de projets de diversification (dans le cas d'une activité de service : nombre de personnes concernées)

Nombre de points de vente en directe, nombre d'AMAP (objectif : 1)

Nombre de projets de circuits courts et volume de production concernée

FICHE-ACTION N°5 :

ACTION ET DIFFUSION CULTURELLE CIBLEES SUR LES MARQUEURS D'IDENTITE DU PAYS : ENVIRONNEMENT, AGRICULTURE, PATRIMOINE

**AXE DU PDRH : 3
DISPOSITIFS DU PDRH : 323 E**

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Développer un sentiment d'appartenance au territoire du Pays et à son identité rurale

Valoriser les espaces naturels et le patrimoine

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Meilleure connaissance et compréhension par la population locale de l'environnement, de l'agriculture et du patrimoine du Pays

Lien social resserré et dialogue entre les populations renforcé

Développement des pratiques culturelles de proximité

Développement des pratiques de loisirs et du tourisme

BENEFICIAIRES, DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dispositif 323 E : Patrimoine culturel

Bénéficiaires : collectivités territoriales, EPCI, associations, compagnies culturelles, maîtres d'ouvrage privés...

Dépenses éligibles : études et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la mise en valeur du patrimoine culturel, animations liées au patrimoine culturel bâti ou non bâti caractéristique de l'identité du Pays : signalétique d'interprétation, travaux, équipements, outils de promotion (dont outils pédagogiques), expositions itinérantes, organisation d'événements culturels importants, créations culturelles identitaires, animations agricoles (dans le cadre de la Route du Blé notamment)...

Cofinancements publics : Contrat Régional de Pays, Conseil Général, DRAC, Conseil Régional (direction de la culture)

PLAN DE FINANCEMENT				
COÛT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
620 000	220 000	180 000	120 000	100 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de projets aidés : spectacles, animations, mise en valeur du patrimoine

Publics touchés et nombre de visiteurs : enquêtes de fréquentation ou nombre d'entrées, avec indication de l'origine géographique du public (le GAL aidera les maîtres d'ouvrage à élaborer les outils de recueils de l'information et à analyser les données)

FICHE-ACTION LEADER N°6 :

COOPERATION INTERTERRITORIALE ET TRANSNATIONALE

AXE DU PDRH : 4

DISPOSITIFS DU PDRH : 421

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Diffuser un esprit d'ouverture et d'échanges d'expériences

Renforcer localement la notion de citoyenneté européenne

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Développement de projets structurants et coordonnés

Enrichissement des réflexions et des échanges

BENEFICIAIRES :

Pays Loire Beauce, structure porteuse du GAL

Autres porteurs de projets de coopération dans une structuration collective : groupement, association, communauté de communes...

DEPENSES ELIGIBLES PAR DISPOSITIF ACTIVE :

Dépenses liées aux échanges d'expériences, à l'animation et aux frais de gestion pour la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets, au fonctionnement de structures spécifiques communes

PROJETS ENVISAGES (cf. chapitre 1 et annexe G) :

1. Développement du projet interterritorial « la Route du Blé en Beauce » sur de nouveaux aspects, particulièrement la valorisation de l'identité, des spécificités de la Beauce et sur la communication agricole. *Maîtres d'ouvrage* : Terre de Beauce et Pays. *Contenu* : conception, animation et signalétique de la Route du Blé en Beauce, dont mise en réseau, appui technique aux porteurs de projet, promotion/communication (références à la mesure 313 du PDRH)... *Cofinancements publics* : Contrat Régional de Pays, Conseil Régional (Cap'Asso), Conseil Général
2. Projet interterritorial avec le Pays d'Auge en Normandie sur la sensibilisation à l'environnement et les énergies renouvelables. Des échanges sur la création de supports pédagogiques, notamment, pourraient naître rapidement.
3. Projets transnationaux :
Deux territoires allemands ont répondu favorablement à nos sollicitations de coopération, pour de futurs projets sur le renforcement de l'identité rurale et la gestion durable des ressources naturelles :
 - GAL « Rund Um Den Huy » - Land de Sachsen-Anhalt
 - GAL « Mittlere Elbe/Fläming » - Land de Sachsen-Anhalt

D'autres pistes de coopération émergeront très certainement au cours du programme et seront à développer, en ajustant éventuellement l'enveloppe allouée à cette fiche-action.

PLAN DE FINANCEMENT

COÛT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	Autofinancement public non éligible au cofinancement FEADER	DEPENSES PRIVEES
372 728	150 000	122 728	50 000	50 000

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre de projets de coopération, nombre de structures et de personnes impliqués dans ces projets

FICHE-ACTION LEADER N°7 :

ANIMATION ET FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME, ACQUISITION DE COMPETENCES

**AXE DU PDRH : 4
DISPOSITIF DU PDRH : 431**

OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES :

Elaborer et mettre en œuvre la stratégie du GAL.

Apporter une réflexion globale sur le développement du territoire, un appui technique et administratif aux maîtres d'ouvrage pour la réalisation de projets ambitieux et partenariaux.

EFFETS ATTENDUS SUR LE TERRITOIRE :

Création d'une dynamique d'émulation sur le territoire, d'un esprit d'innovation continue, renforcement des partenariats

BENEFICIAIRES :

Pays Loire Beauce, structure porteuse du GAL

DEPENSES ELIGIBLES ET MODALITES :

Coûts de fonctionnement du GAL, dépenses de gestion dont les salaires et charges

Etudes et évaluations menées par le GAL

Information, communication sur le programme, dont actions d'animations et création des outils nécessaires (site internet spécifique par exemple), stages, formations, visites de terrain de l'équipe technique, mais aussi du Comité de Programmation du GAL

Dépenses liées à la participation du GAL au réseau rural

PLAN DE FINANCEMENT

COÛT TOTAL	FEADER	DEPENSES PUBLIQUES NATIONALES	DEPENSES PRIVEES
550 000, dont 50 000 € pour la participation au réseau rural	302 500	247 500	0

INDICATEURS DE REALISATION :

Nombre d'actions et de projets soutenus

B. MAQUETTE FINANCIERE DU PLAN DE DEVELOPPEMENT

Axes du FEADER	Dispositifs du FEADER	Fiche actions	Contributions publiques françaises					FEADER	Dépenses publiques totales (DPN et FEADER)	Taux de cofinancement FEADER par rapport à la DPN	Autofinancement public n'appelant pas de FEADER (top up)	Contribution privée	Montant d'investissement total
			Conseil Régional	Conseil Général	Etat et autres organismes publics (ADEME, agences...)	Organismes consulaires et parapublics	Collectivités locales (communes/EPCI/syndicats : autofinancement et participation)						
1, 2 et 3	111 – 331 121C-214D 132 - 216 321 - 323 341B	L'environnement au cœur de l'action du territoire : pour une culture partagée de l'environnement	80 000	35 000	20 000	15 000	95 455	300 000	545 455	55%	100 000	200 000	845 455
1, 2 et 3	111 – 331 121C-221 321	Développer une filière locale d'efficacité énergétique	55 000	30 000	20 000	10 000	65 000	220 000	400 000	55%	50 000	180 000	630 000
1 et 3	111 – 121 C 214 – 341	La « Ferme Loire Beauce », laboratoire de la « révolution doublement verte »	40 000	28 000	25 000	25 000	4 730	150 000	272 730	55%	0	455 000	727 730
1 et 3	111-331 121C-311 133-321	Circuits courts et diversification : pour une agriculture ouverte	90 000	35 000	0	10 000	18 650	210 000	363 650	55%	20 000	480 000	863 650
3	313-323E	Action et diffusion culturelles sur l'environnement, l'agriculture, le patrimoine	50 000	40 000	0	0	90 000	220 000	400 000	55%	120 000	100 000	620 000
4	421	Coopération	37 000	35 000	0	0	50 728	150 000	272 728	55%	50 000	50 000	372 728
4	431 : Animation/fonctionnement	Hors participation au réseau	0	0	0	0	225 000	275 000	500 000	55%	0	0	500 000
		Participation au réseau	0	0	0	0	22 500	27 500	50 000	55%	0	0	50 000
TOTAL			352 000	203 000	65 000	60 000	572 063	1 552 500	2 804 563	55%	340 000	1 465 000	4 609 563

Les cofinancements précisés au titre du Contrat Régional de Pays sont indiqués, pour les dispositifs non prévus dans le contrat actuel du Pays, sous réserve d'un accord du Conseil Régional. **Le Pays s'engage à affecter les fonds nécessaires à la réalisation des projets du programme Leader dans le Contrat Régional de Pays au bilan à mi-parcours de son deuxième contrat (novembre 2008) et dans son troisième contrat.**

CHAPITRE 4 : LE PILOTAGE DU PROJET

A. ORGANISATION DU GAL LOIRE BEAUCE

Pour développer pleinement ses ambitions, le **GAL Loire Beauce se dotera d'une équipe dédiée de 1 personne et demi a minima** pour l'animation et la gestion du programme :

- ✓ Un **chef de projet dès l'été 2008** sera le référent du programme Leader, chargé de l'animation générale du programme, de l'avancée du plan de développement, garant du bon fonctionnement du GAL, de la coopération et de l'évaluation du programme. De niveau Bac+5, ce chef de projet aura un profil orienté vers l'aménagement du territoire, le développement local, le développement durable, avec une sensibilité ou une expérience sur les questions agricoles.
- ✓ Un **assistant/chargé de mission à mi-temps, recruté fin 2008**, accompagnera le chef de projet dans le montage des dossiers et dans la gestion du programme.

Le GAL prévoit d'avoir recours à des prestataires spécialisés pour des études spécifiques telles que le plan climat ou le bilan carbone du Pays, et de **renforcer l'équipe du GAL au cours du programme selon les projets qui seront développés** (exemple : « Loire Beauce Encyclopédia »...). Une équipe de **deux personnes à temps plein** est ainsi prévue dans le plan de financement du volet animation du GAL.

L'équipe du GAL travaillera en étroite collaboration avec celle du Pays et notamment l'agent de développement local qui dirige et coordonne l'ensemble des actions menées par le Pays. Des relations privilégiées, déjà largement engagées par le Pays, seront tissées entre l'équipe du GAL et les moyens d'ingénierie de la Chambre d'Agriculture du Loiret, partenaire du projet, du GDA Loire Beauce, des maîtres d'ouvrages locaux publics et privés.

Le Pays Loire Beauce, territoire de projet expérimenté, **portera le GAL** (cf. chapitre 1 et statuts du Pays en annexe).

A l'image de ses expériences passées et du Conseil de Développement, **le Pays assurera au GAL un fonctionnement souple et réactif, fondé sur une coordination optimale entre les différents organes et actions. Cette coordination sera assurée par les équipes techniques.**

B. SUIVI ET EVALUATION

Le programme Leader du GAL Loire Beauce doit être partagé. Ce fut le cas très largement dans son élaboration (cf. chapitre 2), cela le sera aussi dans son déroulement et son suivi.

Des **points sur l'avancement** du programme et le contenu des comités de programmation seront inscrits à l'ordre du jour de chaque comité syndical et de chaque séance plénière du Conseil de Développement.

Un **rapport annuel**, établi par l'équipe technique en concertation et sous le contrôle du comité de programmation, sera adressé à tous les acteurs du Pays, aux élus et aux membres du Conseil de Développement, mais aussi aux cofinanceurs des opérations, au comité de suivi du développement rural et aux partenaires du Pays, notamment institutionnels. Ce rapport annuel fera le point sur les crédits engagés par dispositif et sur les projets accompagnés. Il dressera un bilan des projets menés selon les indicateurs de résultats précisés dans le plan de développement. Il comprendra également une partie portant sur les réflexions à mener dans les années suivantes et les projets émergents.

Des « **Rencontres annuelles du GAL** », complémentaires des « Rencontres du Pays », seront organisées pour maintenir la mobilisation autour de la stratégie du GAL et pour initier de nouvelles réflexions et de nouveaux partenariats dans les projets à venir.

L'**évaluation continue** sera appliquée au programme Leader du Pays Loire Beauce. Outre le rapport annuel, un tableau de suivi sera renseigné par l'équipe technique pour compléter, par projet, tous les indicateurs de réalisation et de résultat nécessaires aux différentes évaluations du plan de développement.

Le GAL propose de réaliser **un bilan à mi-parcours** du plan de développement, à partir des indicateurs et d'entretiens qualitatifs avec des porteurs de projets et les partenaires institutionnels du Pays. Cette évaluation sera mise en œuvre par l'équipe technique et le comité de programmation. Les élus du Pays, le Conseil de Développement, les commissions thématiques du Pays concernées y seront étroitement associés. Le plan de développement et la répartition des crédits pourront être ajustés selon les conclusions de cette évaluation, sur décision du comité de programmation et après avis du comité de suivi rural.

Il semble prudent de prévoir une possibilité d'ajustement des dispositifs en dehors de cette évaluation à mi-parcours. Aussi, le GAL propose, à la marge et en cas de questionnement de fond sur un ou plusieurs dispositifs, **que le comité de programmation puisse saisir le conseil de développement et la ou les commission(s) thématiques du Pays concernée(s) pour émettre des propositions d'ajustement de ce(s) dispositif(s).**

En fin de programme, une évaluation globale et partagée constituera un temps fort de réflexion et de concertation. Le comité de programmation en sera le maître d'ouvrage. Cette évaluation finale, éventuellement élaborée avec l'appui d'un bureau d'études spécialisé, associera le plus largement possible tous les acteurs du programme Leader, mais aussi du Pays et de ses partenaires. Fondée sur les indicateurs définis dans le plan de développement, elle devra permettre de porter un regard critique sur l'action menée, mais aussi de détecter les améliorations possibles et les orientations d'actions futures dans une logique prospective.

C. CAPITALISATION ET DIFFUSION

Le GAL Loire Beauce attend du réseau rural d'être un lieu de centralisation des expériences, des pratiques de développement local et des initiatives, et un lieu d'échanges, au-delà des seuls territoires Leader. Outre des réunions, visites ou journées thématiques ou générales facteurs de rencontres et d'échanges, la création d'un réseau fondé sur les TIC nous semble intéressante. Aussi, mieux qu'un site internet, la création d'un blog ou d'une liste de discussion (type agor@pays ou agor@genda21) peut être particulièrement pertinente. Le GAL Loire Beauce est prêt à s'investir pour la conception et la dynamisation des outils du futur réseau rural. Il participera à toute forme de coopération, d'échange et de diffusion grâce aux supports mis en place par le réseau.

Pour diffuser son expérience le GAL Loire Beauce créera un site internet à destination des acteurs du territoire et du grand public, avec un accès spécifique pour le comité de programmation, les communes et les membres du Conseil de Développement. Des « Rencontres annuelles du GAL » constitueront également le lieu de diffusion et d'échange de pratiques sur le territoire du Pays. Au-delà des territoires extérieurs, le GAL s'appuiera sur les outils construits et mis en place par le réseau rural fera le point sur les expériences à diffuser régulièrement, notamment après chaque comité de programmation et à l'occasion du rapport de bilan annuel du programme Leader.

CONCLUSION

A travers l'élaboration du programme Leader, **le Pays Loire Beauce a mis en mouvement une dynamique d'innovation fondamentale** qui fera :

- ✚ De l'environnement une priorité partagée,
- ✚ De la « Ferme Loire Beauce » le laboratoire de la « révolution doublement verte en France »,
- ✚ De l'agriculture de proximité un élément à la fois de diversité économique et de rapprochement humain,
- ✚ Du développement culturel le vecteur d'une ruralité renouvelée.

Notre Pays donnera à ce projet exemplaire et innovant les moyens de vivre et de se développer. La mobilisation des forces vives de notre territoire, la volonté partagée de privilégier sur le plan financier les actions définies, l'engagement d'un partenariat étroit avec les institutions nationales, régionales et départementales spécialisées assureront la réussite intégrale du programme.

Le programme Leader apportera ainsi aux actions de notre Pays Loire Beauce une valeur ajoutée essentielle à plusieurs points de vue :

- ✚ Les productions du terroir porteront en elles le signe de la qualité environnementale.
- ✚ Le bilan énergétique sera sensiblement amélioré.
- ✚ Les nouvelles technologies agricoles et agronomiques pourront être étendues au sein du territoire, mais aussi bien au-delà, en France et en Europe.
- ✚ Une économie de proximité, comportant des productions biologiques, se développera.
- ✚ Les paysages et le patrimoine seront préservés et mis en valeur, favorisant l'agrotourisme.
- ✚ Les habitants du territoire, ruraux et néo-ruraux, s'enrichiront de relations nouvelles, fédérées par les créations culturelles et une approche du développement durable et de l'environnement partagées.

Ces effets s'inscriront durablement dans le temps et l'espace, donnant à l'action européenne toute sa raison d'être.